



Compte-rendu des activités du Bureau du directeur parlementaire du budget pour 2013-2014

Ottawa, Canada
Le 5 décembre 2014
www.pbo-dpb.gc.ca

Le présent compte-rendu a été préparé dans le contexte des priorités stratégiques du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) et vise à aider les parlementaires à comprendre le fonctionnement du DPB, les défis auxquels le Bureau fait face et ses réalisations au cours du dernier exercice, soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Le Bureau du DPB fournit aux parlementaires, de façon indépendante et objective, des analyses financières et économiques faisant autorité. Il analyse, entre autres, l'état des finances du pays, les prévisions budgétaires du gouvernement et les tendances de l'économie. À la demande des parlementaires, il fait aussi une évaluation du coût des propositions concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

Des études publiées par le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) laissent entendre que les conseils budgétaires, comme le Bureau du DPB, contribuent à une amélioration du rendement financier et à l'établissement de prévisions budgétaires plus précises et objectives. Le DPB a reçu une évaluation positive de son travail dans le cadre d'une étude de cas réalisée par le FMI. Son modèle a été reproduit en Ontario et a été étudié récemment en Alberta et au Québec.

Selon les données statistiques et opérationnelles pour l'exercice 2013-2014, le DPB alimente de manière importante les débats parlementaires et publics et contribue grandement à améliorer la transparence, la compréhension et les pratiques budgétaires.

Bien que la qualité des rapports financiers produits par le gouvernement se soit améliorée, le fait que le gouvernement ne divulgue pas les détails des charges de programmes directes ou ne rapproche pas le budget et les prévisions budgétaires continue de nuire à une surveillance efficace des finances publiques.

Le Parlement pourrait renforcer le pouvoir du DPB en dénonçant les refus, discutables sur le plan juridique, de fournir à son Bureau les données auxquelles il a droit, et en lui accordant les fonds requis pour répondre aux demandes qui lui sont faites et donner suite aux recommandations du FMI.

Au cours des prochaines années, le DPB continuera de tendre vers la réalisation des objectifs exposés dans son plan stratégique pour 2013-2018, consistant notamment à ajouter de nouveaux produits et services de qualité; à accroître sa présence dans les médias sociaux; à soutenir le perfectionnement professionnel de ses employés; et à défendre son droit d'obtenir les données demandées.

Message du directeur parlementaire du budget

Je suis heureux de présenter le premier compte-rendu des activités du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui porte sur l'exercice 2013-2014.

Le DPB offre aux parlementaires des analyses financières et économiques indépendantes afin de renforcer leur capacité de tenir le gouvernement responsable des fonds publics perçus et dépensés. En tant que directeur parlementaire du budget, j'estime que ce rôle est central à l'égard de cette fonction essentielle du système de gouvernement responsable au Canada.

L'exercice 2013-2014 a correspondu à une période de renouvellement pour le Bureau. Il s'agissait en effet de ma première année en tant que directeur parlementaire du budget, ce qui m'a donné l'occasion de peaufiner l'orientation stratégique du Bureau. J'ai lancé une nouvelle série de projets, qui se concrétiseront à moyen et long terme, étant donné que certains des projets en cours ont été menés à bien avant le changement de direction.

Dans la prochaine année, le DPB continuera de tendre vers la réalisation des objectifs exposés dans son Plan stratégique pour 2013-2018, qui consistent notamment à ajouter de nouveaux produits et services de qualité, à accroître sa présence dans les médias sociaux, à soutenir le perfectionnement professionnel de ses employés et à défendre son droit d'obtenir les données qu'il demande.

Le manque d'accès à l'information détenue par le gouvernement est le plus grand obstacle auquel se bute le DPB dans l'exercice de son mandat. En 2013-2014, les ministères n'ont donné suite qu'à 55 % des demandes d'information du DPB, allant, dans certains cas, jusqu'à contrevenir à leurs obligations au sens de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La capacité du DPB de fournir aux parlementaires une analyse rigoureuse et pertinente est très limitée si le Bureau n'a pas accès en temps opportun à des données électroniques gouvernementales de qualité, sans compter que ses ressources sont alors inutilement consacrées à la quête de l'information demandée.

J'espère que les parlementaires, les partenaires parlementaires et les gens susceptibles d'être intéressés, trouveront ce rapport instructif.

Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

1.	Introduction et vue d'ensemble	1
1.1.	Mandat et mission	1
1.2.	Grandes caractéristiques	1
1.3.	Structure organisationnelle interne	3
1.4.	Principes directeurs	4
1.5.	Produits	4
1.6.	Embauche	5
1.7.	Parties intéressées	6
2.	Rendement du DPB	6
2.1.	Cadre théorique	6
2.2.	Exemples de publications clés	8
2.3.	Indicateurs de rendement	10
2.4.	Exigences	17
2.5.	Rapport indépendant sur le directeur parlementaire du budget	24
2.6.	Changements dans les provinces	24
3.	Pratiques gouvernementales	25
3.1.	Contexte	25
3.2.	Tendances générales concernant les rapports financiers	25
3.3.	Problèmes concernant les rapports financiers	26
4.	Regard sur l'avenir	27
4.1.	Priorités stratégiques	27
5.	Conclusion	30
6.	Annexe A : Demandes d'information en 2013-2014	32
7.	Annexe B : Publications en 2013-2014	35
8.	Annexe C : Raisons de la fermeture des dossiers	36

1. Introduction et vue d'ensemble

Le poste de directeur parlementaire du budget a été créé en décembre 2006 par la *Loi fédérale sur la responsabilité*¹ afin d'assurer la transparence et la crédibilité du processus de prévisions financières et de budgétisation du gouvernement. On espérait ainsi que la surveillance exercée par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB) favoriserait la transparence de la budgétisation et la confiance envers le gouvernement².

Le directeur parlementaire du budget actuel, Jean-Denis Fréchette, a été nommé le 3 septembre 2013. Il est appuyé par 15 employés à temps plein, qui l'aident à fournir aux parlementaires des analyses financières et économiques indépendantes.

En 2013-2014, le budget du DPB s'élevait à 2,8 millions de dollars; ce montant n'a pas changé depuis la création du Bureau en 2008-2009. Depuis 2008, le DPB a produit plus de 200 publications³.

Encadré 1-1 : Évaluation indépendante

Un rapport indépendant produit en 2013 par le Fonds monétaire international (FMI) conclut ceci :

« Le Bureau du DPB est réputé pour ses analyses indépendantes de bonne qualité dans le cadre de ses travaux de recherche, d'estimation des coûts et de prévision. Sa stratégie consistant à se placer à l'avant-plan et au centre des enjeux de politique budgétaire du moment, combinée à la présentation

de rapports transparents et à une approche médiatique active, s'est avérée efficace pour attirer l'attention des médias et accroître son influence. Cela a néanmoins eu pour effet de placer le Bureau au cœur de nombreux conflits très médiatisés avec le gouvernement, qui ont poussé le DPB à se tourner vers les tribunaux pour obtenir des précisions quant à son cadre institutionnel et à son indépendance⁴. »
[TRADUCTION]

1.1. Mandat et mission

Le directeur parlementaire du budget a pour mandat de fournir, de façon indépendante et objective, une analyse de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale et, à la demande d'un comité ou d'un parlementaire, d'évaluer le coût de toute mesure proposée relevant de la compétence du Parlement⁵.

L'énoncé de mission du DPB se lit comme suit :

Le DPB aide les parlementaires à remplir leur rôle constitutionnel consistant à examiner la façon dont les fonds publics sont perçus et dépensés et à surveiller les activités du gouvernement dans leur ensemble, et ce, en leur fournissant des analyses financières, économiques et budgétaires.

1.2. Grandes caractéristiques

Le DPB présente trois caractéristiques notables : son indépendance, son autorité et son impartialité.

Le DPB est indépendant parce qu'il est protégé de toute influence politique. Comme l'a écrit la Cour fédérale :

⁴ Teresa Curristine, Jason Harris et Johann Seiwald, *Case Studies of Fiscal Councils – Functions and Impact*, 16 juillet 2013, p. 19, FMI, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/071613a.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁵ Voir la *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C., ch. P-1, art. 79.2.

¹ *Loi fédérale sur la responsabilité*, L.C. 2006, ch. 9, art. 116.

² Secrétariat du Conseil du Trésor, *Plan d'action sur l'imputabilité fédérale*, Ottawa, sa Majesté la reine du Canada représentée par le président du Conseil du Trésor, p. 13, <http://www.tbs-sct.gc.ca/faa-lfi/docs/ap-pa/ap-pa-fra.pdf>; Cabinet du premier ministre, communiqué, *Dépôt de la Loi fédérale sur la responsabilité*, 11 avril 2006, <http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2006/04/11/depot-de-la-loi-federale-limputabilite>.

³ Pour une liste complète, voir le site Web du DPB.

En créant le poste de directeur parlementaire du budget et en consacrant son mandat par la loi, le Parlement voulait veiller à ce que tout membre du Parlement soit en mesure d'obtenir des analyses financières indépendantes, c'est-à-dire indépendantes du gouvernement, compte tenu de la possibilité d'un gouvernement majoritaire qui maintiendrait une discipline de parti rigide⁶.

Ainsi, le directeur parlementaire du budget et son équipe analysent les données disponibles et en tirent leurs propres conclusions sans se référer aux méthodes employées par les ministères fédéraux.

L'indépendance du DPB découle davantage du rôle auquel on s'attend de lui que des protections garanties par la loi. Ces protections sont d'ailleurs très limitées : le directeur parlementaire du budget est choisi par le gouverneur en conseil à partir d'une liste de trois noms établie par un comité présidé par le bibliothécaire parlementaire. Il assume à titre amovible un mandat renouvelable de cinq ans⁷.

Autre caractéristique du DPB : ses travaux font autorité. Comme l'a écrit une universitaire : « On reconnaît aux travaux du DPB et de son personnel une autorité égale à celle des études équivalentes du secteur privé⁸. » De même, comme l'indique l'encadré 1-1, une étude du FMI indique que « le Bureau du DPB est réputé pour ses analyses indépendantes de bonne qualité dans le cadre de ses travaux de

recherche, d'estimation des coûts et de prévision⁹ ». [TRADUCTION]

La plupart des employés du DPB sont des économistes et des analystes financiers qui ont fait des études poussées et ont de nombreuses années d'expérience dans la fonction publique. Dans le cas de dossiers vastes et complexes, comme les acquisitions militaires, le directeur parlementaire du budget et son personnel prévoient aussi un contrôle par des pairs indépendants pour obtenir des conseils et s'assurer que les résultats répondent aux normes de qualité les plus élevées¹⁰.

Enfin, le directeur parlementaire du budget est non partisan. Son équipe et lui produisent des analyses pour les comités permanents et les parlementaires, quelle que soit leur appartenance politique. Contrairement aux groupes d'intérêts et de réflexion qui reçoivent des fonds du secteur privé, il ne subit l'influence d'aucun donateur ni d'aucune idéologie particulière. S'appuyant sur des méthodologies économiques reconnues, son équipe et lui présentent des analyses indépendantes au Parlement.

Étant donné que le DPB offre un second regard sur des questions économiques et financières qui, souvent, ne concorde pas avec les analyses produites par le gouvernement, ses travaux sont parfois utilisés à des fins politiques. Les parlementaires de l'Opposition demandent parfois des analyses sur des questions litigieuses. Les rapports publics subséquents sont souvent employés comme sources faisant autorité pour remettre en question les

⁶ Page c. *Mulcair*, 2013 CF 402, paragr. 46 (disponible sur Canlii).

⁷ Karine Azoulay, « Making the Case: Canada's DPB, the Courts and the Fourth Branch of Government », *Journal of parliamentary and political law*, vol. 8, 2014, p. 114 (Radar a607638) [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁸ Azoulay, *précité*, note 7, p. 115.

⁹ Curristine, *précité*, note 4, p. 19.

¹⁰ Voir, par exemple, Erin K. Barkel et Tolga R. Yalkin, *Budget d'acquisition de deux navires de soutien interarmées – Faisabilité*, Ottawa, Bureau du directeur parlementaire du budget, 2013, p. 2.

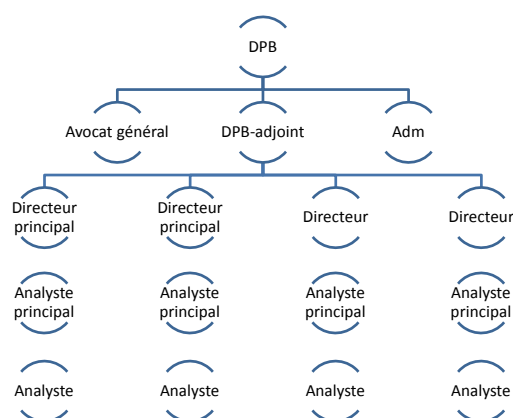
prétentions ou les mesures mises de l'avant par le gouvernement¹¹.

Même lorsqu'une demande émane d'un parlementaire en particulier, la réponse produite intéresse tous les parlementaires. Par exemple, les évaluations de l'ensemble des coûts économiques et financiers de l'assainissement de sites contaminés ont aidé tous les sénateurs et députés à déterminer si les fonds prévus pour ce genre de travaux dans le budget étaient adéquats¹².

1.3. Structure organisationnelle interne

Le Bureau du DPB est dirigé par le directeur parlementaire du budget. L'acheminement du travail de recherche au sein de l'équipe est géré par le directeur parlementaire adjoint du budget. Tous les employés appuient, dans leur travail, la mission du DPB, qui est d'informer les parlementaires et d'accroître la transparence budgétaire.

Figure 1-1 : Structure organisationnelle interne du DPB (octobre 2014)



Remarque : L'organigramme n'offre qu'une indication du nombre d'analystes principaux et d'analystes puisque le nombre réel varie.

La gestion du personnel et des ressources est centralisée, ce qui permet au Bureau, qui est composé de 15 employés à temps plein, de travailler efficacement et de tirer le maximum des minces ressources à sa disposition. Ces ressources sont réparties en fonction du risque et du cadre d'importance relative établi par le DPB peu après la création du Bureau.

Même s'ils travaillent sur toutes sortes de dossiers, les analystes ont des fonctions spécialisées distinctes. Les économistes s'occupent des analyses et des perspectives économiques et financières ainsi que des évaluations du risque. Ils s'appuient fortement sur des modèles économétriques et statistiques et effectuent de vastes recherches sur la politique macroéconomique et financière. Quant aux analystes financiers, ils analysent les coûts et les estimations de coût des programmes, évaluent les systèmes de budgétisation, appliquent le principe de la diligence raisonnable et fournissent une estimation du coût des mesures proposées qui relèvent de la compétence du Parlement. Souvent, ils évaluent les analyses de rentabilisation et mettent au point des méthodes d'établissement des coûts.

Le DPB est également épaulé par deux adjoints administratifs chevronnés et un avocat général.

¹¹ Azoulay, *précité*, note 7, p. 115.

¹² Rod Story et Tolga R. Yalkin, *Le coût des sites contaminés fédéraux*, Ottawa, Bureau du directeur parlementaire du budget, 2014.

1.4. Principes directeurs

Le DPB est guidé, dans son travail, par les quatre principes directeurs ci-dessous¹³ :

- 1) Indépendance : Les analyses du DPB sont toujours neutres, objectives et non partisans.
- 2) Modèle de publication ouvert et transparent : Les analyses du DPB sont toujours communiquées ouvertement aux comités permanents et aux parlementaires et accessibles à tous sur son site Internet public.
- 3) Collaboration et partenariats : Le DPB peut faire appel à des universitaires, des groupes de réflexion, des cabinets d'experts-conseils et d'autres spécialistes pour produire des analyses dignes de foi. Au besoin, les travaux font l'objet d'un contrôle par les pairs pour garantir la qualité et la crédibilité des analyses.
- 4) Établissement des priorités en fonction de l'importance relative et de l'apport potentiel : De ces deux concepts, l'importance relative l'emporte.

Encadré 1-2 : Priorisation des demandes par le DPB

Le DPB accorde la priorité aux demandes qui ont une importance relative sur le plan financier et qui sont susceptibles d'avoir le plus de répercussions.

Importance relative sur le plan financier : Un projet ou une demande revêtent une importance si on peut raisonnablement s'attendre qu'ils aient des conséquences notables sur la situation financière du

pays, les prévisions budgétaires du gouvernement ou les tendances de l'économie canadienne.

Répercussions possibles : Un projet ou une demande peuvent contribuer à améliorer la transparence budgétaire ou à favoriser un débat parlementaire et public éclairé en vue de l'adoption de saines politiques budgétaires et d'une bonne gestion des finances publiques s'ils peuvent :

- a) resserrer la discipline financière;
- b) donner lieu à une meilleure répartition des ressources de l'État en fonction des priorités;
- c) améliorer l'efficacité opérationnelle.

Prenons l'exemple du plus long projet entrepris par le DPB. Il s'agit d'une évaluation des coûts financiers, en tant que recettes cédées, de la réduction des mesures d'application de la loi par l'ARC. Le projet a une importance relative sur le plan financier, parce que les réductions, et leurs conséquences éventuelles, sont massives. Les répercussions possibles sont aussi énormes, car la fraude fiscale pourrait menacer la santé financière à long terme du Canada. Les résultats du projet serviront à déterminer comment les ressources seront affectées à l'application de loi et à d'autres priorités, et pourraient même contribuer à accroître l'efficacité opérationnelle en indiquant comment mieux cibler les mesures d'application de la loi.

1.5. Produits

Conformément à son mandat de faire rapport sur l'état des finances du pays, les prévisions budgétaires du gouvernement et les tendances de l'économie canadienne, le DPB produit :

- une évaluation annuelle des perspectives économiques et financières ainsi que des mises à jour périodiques;
- une évaluation annuelle de la situation du marché du travail;
- un rapport annuel sur la viabilité financière;
- des examens trimestriels des dépenses de programmes fédérales;

¹³ Bureau du directeur parlementaire du budget, *Plan opérationnel*, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Publications/Plan_opérationnel.pdf.

- des analyses du budget principal et des budgets supplémentaires des dépenses.

Le DPB a publié tous ces documents périodiques durant l'exercice 2013-2014.

Le DPB a aussi pour mandat d'évaluer le coût financier de toute proposition de mesure relevant de la compétence du Parlement. Par exemple, en 2013-2014, le DPB a publié des rapports pour donner suite à des demandes des parlementaires l'enjoignant :

- de procéder à une analyse financière indépendante de l'absentéisme dans la fonction publique;
- d'évaluer les coûts supplémentaires associés à la construction de navires de soutien interarmées de la Marine royale canadienne au chantier naval de Seaspan, à Vancouver, plutôt que dans un chantier aux États-Unis;
- d'analyser les répercussions financières du Fonds du souvenir, qui sert à « fournir une aide financière pour les funérailles et l'inhumation des anciens combattants admissibles et pour l'installation d'une pierre tombale sur leur sépulture¹⁴ »;
- d'évaluer les recettes cédées par suite de la mise en œuvre d'un crédit d'impôt pour la condition physique des adultes.

Un rapport typique comprend une analyse des tendances observées et des facteurs sous-jacents ainsi qu'une explication de la méthodologie utilisée par les ministères fédéraux et par le DPB pour estimer les coûts en

question, en soulignant les différences importantes¹⁵.

1.6. Embauche

Le DPB embauche surtout des analystes principaux, c'est-à-dire des personnes qui ont fait des études poussées et qui possèdent une vaste expérience dans la fonction publique. Les analystes principaux ont les connaissances et les titres de compétence nécessaires pour faire une évaluation critique des allégations des gouvernements. L'équipe de direction elle-même, composée de directeurs et de directeurs principaux, doit aussi produire des analyses en plus de contribuer à la gestion du Bureau.

Au départ, un grand nombre d'employés du DPB étaient détachés, mais la plupart occupent maintenant un poste à durée indéterminée.

Au chapitre de la dotation, la situation du Bureau du DPB est bien particulière. D'une part, en raison de sa réputation, de l'incidence de ses travaux et de son équipe chevronnée, il attire des analystes exceptionnels qui cherchent à faire leurs preuves. D'autre part, il a de la difficulté à recruter des cadres supérieurs, qui ont un rôle exigeant et qui doivent encadrer d'autres analystes en plus de produire leurs propres analyses.

Les gestionnaires doivent donc posséder des compétences techniques et organisationnelles exceptionnelles pour réussir dans leurs fonctions. Or, il n'est pas facile de trouver des analystes qui détiennent l'expertise recherchée et qui sont prêts à quitter un emploi sûr dans la fonction publique.

¹⁴ <http://www.lastpostfund.ca/FR/aboutus.php>.

¹⁵ Voir, par exemple, Erin K. Barkel, *Analyse financière des congés de maladie de la fonction publique*, Ottawa, Bureau du directeur parlementaire du budget, 2014.

1.7. Parties intéressées

Les principales parties intéressées sont les sénateurs et les députés qui sont servis, collectivement, par le DPB et qui s'intéressent tous aux résultats de ses analyses. Le DPB reste en contact avec le Sénat et la Chambre des communes en participant à des réunions de comités et à des rencontres bilatérales avec des parlementaires.

Au nom des sénateurs et des députés, le DPB entretient de bonnes relations avec le public et les médias canadiens. Les analyses du DPB sont utiles aux parlementaires, qui peuvent s'en servir comme documents de référence pour étayer les politiques et les discussions. Pour être utiles, les rapports du DPB doivent être accessibles au public et, idéalement, compris d'un grand nombre de personnes.

L'interprétation qu'en font les médias joue un rôle important, permettant à un vaste public de comprendre ces rapports et leur importance.

Figure 1-2 : Le DPB à l'émission « The West Block¹⁶ »



Pour ces raisons, le Bureau entretient une relation fructueuse avec les médias du pays. Les analystes du DPB informent régulièrement les représentants des médias de leurs rapports, tandis que le DPB et le directeur parlementaire adjoint du budget donnent des entrevues sur les conclusions de leurs travaux. En retour, les médias diffusent les interprétations et les sommaires d'analyses techniques, permettant ainsi au grand public de mieux comprendre les questions budgétaires.

2. Rendement du DPB

2.1. Cadre théorique

Le DPB est un conseil budgétaire. D'ailleurs, un nombre croissant de pays établissent de tels conseils, aussi connus sous le nom d'institutions financières indépendantes¹⁷. La définition donnée par le FMI est pertinente :

Les conseils budgétaires sont des institutions publiques indépendantes qui visent à assurer la viabilité des finances publiques en exerçant diverses fonctions, notamment d'évaluation publique des plans et du rendement financiers, et d'évaluation ou d'établissement des prévisions macroéconomiques et budgétaires. En favorisant la transparence et une culture de stabilité, ils peuvent mettre au jour les risques que font peser les politiques indésirables et les promesses brisées sur la réputation et les aspirations électorales¹⁸. [TRADUCTION]

¹⁶ « Better late than never, DPB says while still digging into Tory budget Cuts », *Global News*, 9 février 2014 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

¹⁷ Curristine, *précité*, note 4, p. 4.

¹⁸ *Ibid.*, p. 1.

Le FMI a laissé entendre que les conseils budgétaires contribuent à la discipline financière lorsqu'ils possèdent certaines caractéristiques :

Les conseils budgétaires renforcent la discipline financière dans la mesure où ils sont bien pensés. L'analyse fait ressortir quelques caractéristiques clés de conseils budgétaires efficaces : stricte indépendance opérationnelle par rapport à la scène politique; établissement de prévisions budgétaires et évaluation publique de ces prévisions; forte présence dans les débats publics (notamment par l'entremise d'une stratégie de communication efficace) et rôle explicite dans la surveillance de la réglementation en matière de politique budgétaire¹⁹. [TRADUCTION]

Le Bureau du DPB possède trois de ces caractéristiques clés. Il est strictement indépendant sur le plan opérationnel. Il fournit aussi des prévisions budgétaires et une évaluation publique de celles-ci. Il est également très présent dans les débats publics et parlementaires. Il ne joue toutefois pas un rôle explicite à l'égard de la surveillance de la réglementation des politiques budgétaires, car le Canada n'en a toujours pas mis en place.

Caractéristiques de conseils efficaces	DPB au Canada
Stricte indépendance opérationnelle	✓
Évaluation publique des prévisions	✓
Forte présence dans les débats publics	✓
Surveillance de la réglementation en matière de politique budgétaire	×

Aux fins de l'évaluation de l'efficacité des conseils budgétaires, le FMI a pris en compte trois indicateurs de rendement :

- 1) le rendement financier (tel que mesuré par le solde primaire, qui désigne une situation où les revenus d'un pays correspondent à ses dépenses, sans égard aux paiements des intérêts sur les déficits accumulés). Une comparaison entre les pays révèle que des soldes primaires très élevés sont associés à des conseils budgétaires affichant certaines caractéristiques [celles susmentionnées]²⁰;
- 2) l'impact médiatique (citations trouvées dans les médias). Une forte présence des conseils dans les médias est souvent associée à un rendement financier accru²¹. Il semble donc que l'attention du public portée au budget grâce aux conseils budgétaires contribue à améliorer le rendement financier;
- 3) la qualité des prévisions budgétaires (objectivité et exactitude). Les pays disposant de conseils budgétaires ont

¹⁹ *Ibid.*, p. 1.

²⁰ *Ibid.*, p. 42.

²¹ *Ibid.*, p. 45.

généralement des prévisions macroéconomiques et budgétaires globalement plus précises et moins optimistes pour ce qui est du solde primaire, du solde primaire corrigé des variations cycliques et de la croissance réelle du PIB²². Autrement dit, les conseils budgétaires peuvent avoir pour effet de réduire le biais et d'accroître l'exactitude des prévisions financières des gouvernements.

Dans un article publié dans le *Journal for Economic Studies* de l'OCDE, l'économiste principal Robert Hagemann arrive à la même conclusion : les conseils budgétaires contribuent à l'atteinte de meilleurs résultats financiers. M. Hagemann soutient que les conseils peuvent jouer un rôle à cet égard en limitant l'influence des politiciens sur les aspects techniques de la formulation de la politique budgétaire (d'un point de vue positif ou normatif) ou en assurant une surveillance²³.

La plupart des prévisions réalisées par les gouvernements (y compris le Canada) ont un parti pris significatif à long terme, qui peut être positif ou négatif, ce qui n'est pas le cas des prévisions faites par les conseils budgétaires²⁴. Les conseils favorisent donc l'établissement de prévisions et d'hypothèses plus précises relativement à des variables clés servant à la prise de décisions budgétaires. En ce qui concerne l'établissement des coûts, les conseils qui ont pour mandat d'effectuer des analyses économiques constructives jouent un rôle indirect, bien que potentiellement efficace,

lorsqu'il s'agit de limiter le biais du déficit motivé par des considérations politiques, en améliorant la transparence et en aidant à mettre en lumière le coût véritable des décisions budgétaires²⁵.

La documentation mentionnée sous-tend donc un lien théorique entre les activités et les objectifs généraux du DPB, plus particulièrement le resserrement de la discipline financière et l'amélioration des résultats. Elle laisse entendre qu'il est possible de renforcer ce lien en adoptant des règles de politique budgétaire dont le DPB pourrait en surveiller l'application.

2.2. Exemples de publications clés

En septembre 2013, le DPB a publié le rapport annuel sur la viabilité financière, dans lequel il évalue les conséquences à long terme des pressions démographiques sur l'économie canadienne et les finances publiques du gouvernement fédéral et des gouvernements infranationaux, ainsi que sur les régimes de pension du Canada et du Québec. Selon ce rapport, le gouvernement fédéral bénéficie d'une marge de manœuvre pour faire face au vieillissement de la population, mais les gouvernements infranationaux devront apporter des changements importants à leurs politiques pour assurer un contrôle durable de la dette publique.

En octobre 2013, le DPB a publié un rapport sur la croissance des salaires dans la fonction publique²⁶. Le rapport révèle que les salaires ont très peu augmenté en raison des

²² *Ibid.*, p. 47-48.

²³ Robert Hagemann, « How Can Fiscal Councils Strengthen Fiscal Performance? », *OECD Journal: Economic Studies*, n° 1, vol. 2011, p. 81, http://dx.doi.org/10.1787/eco_studies-2011-5kg2d3gx4d5c [EN ANGLAIS SEULEMENT].

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Duncan MacDonald, *Croissance des salaires à la fonction publique fédérale : 2001-2002 à 2011-2012*, 9 octobre 2013, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Federal_Public_Service_Wage_FR.pdf.

changements de classification, et qu'il n'y a pas eu de véritable hausse des salaires. Les coûts croissants de la main-d'œuvre sont plutôt attribuables à l'augmentation des niveaux d'emploi et à l'inflation. L'opposition, les médias et les syndicats ont invoqué les résultats de ce rapport pour contester les raisons données par le gouvernement pour édicter la *Loi sur le contrôle des dépenses*²⁷.

Toujours à l'automne, le DPB a présenté son rapport annuel sur les perspectives économiques et financières, ainsi qu'une révision des prévisions, à la suite de la publication par le gouvernement de sa mise à jour automnale et des résultats de fin d'exercice. Dans sa mise à jour, le DPB a prédit que les excédents seraient beaucoup plus élevés que ne le suggéraient les prévisions budgétaires pour 2014. C'était également la première fois qu'on déterminait que le gel des taux de cotisation à l'assurance-emploi aurait pour effet de maintenir les cotisations à un taux plus élevé que nécessaire en 2015 et en 2016, contribuant au surplus budgétaire.

En novembre 2013, le DPB a publié une analyse demandée par le député de Charlottetown, M. Sean Casey, sur les répercussions financières du Fonds du souvenir annoncé dans le cadre du budget de 2013²⁸. Le DPB a déterminé qu'en raison des critères d'admissibilité très restreints, le ministère dépenserait probablement moins du tiers des fonds affectés au programme. Compte tenu des résultats, le

milieu politique s'est rallié à la Légion royale canadienne, qui demandait que les anciens combattants de l'ère moderne soient aussi déclarés admissibles. Il convient de noter que les critères d'admissibilité ont été changés en février 2014²⁹.

En février 2014, le DPB a publié une analyse de l'absentéisme dans la fonction publique à la demande du député d'Ottawa-Centre, M. Paul Dewar³⁰. Le but était de comprendre et d'analyser les affirmations du président du Conseil du Trésor selon lesquelles une réforme du régime des congés de maladie était nécessaire. Le rapport du DPB précisait que les fonctionnaires prennent en moyenne 11,5 jours de congé de maladie payés par année, et que le chiffre donné par le ministre Clement (18,2 jours) comprenait les congés non payés. Il constatait aussi un écart important dans l'utilisation des congés de maladie d'un ministère à l'autre, de sorte que les moyennes étaient trompeuses. À la suite de la publication de ce rapport, le chef de l'Opposition officielle a demandé au président du Conseil de Trésor de produire des données exactes et de présenter des excuses pour avoir accusé à tort de supercherie les fonctionnaires³¹. Les débats parlementaires et publics soulevés par le rapport ont apporté des informations qui ont

²⁷ Presse canadienne, *Federal workers' real wages flat over last decade: DPB*, 9 octobre 2013,

<http://www.cbc.ca/news/politics/federal-workers-real-wages-flat-over-last-decade-pbo-1.1931628> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

²⁸ Trevor Shaw, *Analyse financière de l'aide aux funérailles et à l'inhumation des anciens combattants*, 4 novembre 2013, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Last%20Post%20Fund%20-%20Fiscal%20Analysis_FR.pdf.

²⁹ Fonds du Souvenir, *News and Events: Expanding the Funeral and Burial Program for Modern-Day Veterans*, 11 février 2013, <http://www.lastpostfund.ca/EN/newsdetails.php> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

³⁰ Erin Barkel, *Analyse financière des congés de maladie de la fonction publique fédérale*, 6 février 2014, <http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Sick%20Leave%20FR.pdf>.

³¹ Voir les débats de la Chambre des communes, 41^e législature, 2^e session, n^o 43, 6 février 2014, 14 h 30, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6412197&Language=E&Mode=1>, et déclarations connexes aux médias.

pu servir de base aux négociations avec les syndicats de fonctionnaires³².

En mars 2014, le DPB a publié sa deuxième évaluation de la situation du marché du travail au Canada. L'emploi est un facteur qui contribue à la prospérité du pays et qui est très important pour les Canadiens. Puisque c'était la première fois que le DPB se penchait sur la question, il lui a fallu nouer de nouvelles relations et trouver de nouvelles sources de données qui lui serviraient de fondement aux mises à jour annuelles. Le rapport a créé une controverse, car le DPB n'a découvert aucune preuve à l'appui de l'argument du gouvernement selon lequel le Programme des travailleurs étrangers temporaires se justifiait par une pénurie de main-d'œuvre. Ces résultats ont suscité un vif débat dans les médias et au Parlement, qui a influencé la refonte du programme annoncé en juin 2014³³.

Le DPB a aussi publié des analyses trimestrielles des budgets supplémentaires des dépenses et une analyse annuelle du budget principal des dépenses. Ces analyses sont importantes pour les parlementaires et les médias, car elles résument de manière crédible et assimilable ces documents. Ils donnent aussi aux parlementaires un point de départ pour comprendre les prévisions budgétaires et s'assurer que les dépenses qu'on leur demande d'approuver ne contiennent pas de surprise.

³² Alex Boutilier, The Star, « Public servants take similar amount of sick days as private sector: Report », 6 février 2014, http://www.thestar.com/news/canada/2014/02/06/public_servants_take_similar_amount_of_sick_days_as_private_sector_report.html [EN ANGLAIS SEULEMENT].

³³ Emploi et Développement social Canada, *De l'information sur le marché du travail accrue et améliorée*, 23 juin 2014, http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/travailleurs_etrangers/reform/ameliorer.shtml.

2.3. Indicateurs de rendement

2.3.1. Meilleure compréhension du processus budgétaire de la part du Parlement et de la population en général et promotion du dialogue

Débat parlementaire

En 2013-2014, le DPB a été mentionné 185 fois dans le harsard. Ce nombre est inférieur à celui de l'exercice précédent, mais illustre quand même une attention extraordinaire, qui montre que le DPB joue un rôle important dans les débats publics et parlementaires.

Exercice	Mentions dans le harsard ³⁴
2009-2010	139
2010-2011	218
2011-2012	120
2012-2013	541 ³⁵
2013-2014	185

En 2013-2014, le directeur parlementaire du budget précédent et le directeur intérimaire ont été invités chacun une fois, et le nouveau directeur, deux fois, à comparaître devant le comité sénatorial permanent des finances nationales et le comité permanent des finances de la Chambre des communes pour exposer les travaux du Bureau du DPB³⁶. C'est

³⁴ Selon une recherche effectuée à l'aide de prismweb de la Bibliothèque du Parlement, qui s'étendait aux délibérations de la Chambre des communes, du Sénat et des comités pour la période visée.

³⁵ Ce nombre exceptionnel est attribuable en grande partie à l'étude du projet de loi C-476, *Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (directeur parlementaire du budget)*, lequel aurait modifié le mandat du DPB.

³⁶ Comité permanent des finances de la Chambre des communes, *Procès-verbaux et témoignages*, 41^e législature, 1^{re} session, n° 118, 30 avril 2013, 11 h 03; Comité permanent des finances de la Chambre des communes, *Procès-verbaux et témoignages*, 41^e législature, 2^e session, n° 2, 29 octobre 2013, 13h 05; Comité permanent des finances de la Chambre des communes, *Procès-verbaux et témoignages*, 41^e législature, 2^e session, n° 3,

généralement le nombre de demandes de comparution reçues lorsque le gouvernement est majoritaire : le DPB a été appelé à comparaître trois fois en 2012-2013 et deux fois en 2011-2012. Auparavant, en période de gouvernement minoritaire, le DPB a eu à témoigner neuf fois en 2010-2011, trois fois en 2009-2010 et cinq fois en 2008-2009.

À titre de référence, les 185 mentions du DPB laissent entendre que le Bureau a une incidence sur le débat parlementaire comparable à d'autres sources d'analyses budgétaires, aux agents du Parlement et à des institutions semblables, malgré sa petite taille et son pouvoir juridique limité.

Organisation	Mentions dans le hansard
Bureau du directeur parlementaire du budget	185
Ministère des Finances	186
Banque du Canada	224
Commissariat à la protection de la vie privée	201
Commissariat à l'information	104
Bureau du vérificateur général du Canada	1 025
Commissariat aux langues officielles	16

Selon un examen du hansard, le DPB joue le rôle qui lui a été confié dans le débat parlementaire : pour des questions budgétaires, il est cité par tous les partis comme une source faisant autorité, ce qui montre que, malgré ses

ressources limitées, le DPB produit des analyses fiables, objectives et pertinentes.

Encadré 2-1 : Exemples où le DPB est mentionné dans le débat parlementaire comme une source faisant autorité

M. Jack Harris (NPD) : Monsieur le Président, **le directeur parlementaire du budget a déjà révélé que les sommes mises de côté pour les navires de soutien interarmées étaient insuffisantes**, mais les conservateurs n'ont rien dit de cette incurie en matière d'approvisionnement. Puisqu'il manque des fonds, les conservateurs investiront-ils davantage d'argent dans ce programme, réduiront-ils les capacités des navires ou bien construiront-ils moins de navires³⁷?

M^{me} Joyce Murray (Parti libéral) : Je voudrais rappeler à la Chambre que l'acquisition des avions de combat F-35 a été reprise à zéro lorsque le vérificateur général et **le directeur parlementaire du budget ont confirmé que le gouvernement avait délibérément induit les Canadiens en erreur au sujet des coûts du programme**. En fait, le gouvernement tenait deux séries de livres. En 2010, le premier ministre avait prétendu que nous aurions à payer 9 milliards de dollars pour 65 avions, mais, en 2012, le coût total des appareils était évalué à plus de 46 milliards de dollars³⁸.

M. David Anderson (Parti conservateur) : Le gouvernement a toujours affirmé clairement qu'il n'augmenterait pas les impôts des Canadiens pour équilibrer le budget. D'ailleurs, **le nouveau directeur parlementaire du budget a confirmé que notre Plan d'action économique permettra au Canada de renouer avec les excédents budgétaires avant les prochaines élections**³⁹.

5 novembre 2013, 13h 05; Sénat, Comité sénatorial permanent des finances nationales, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des finances nationales*, fascicule 34, 41^e législature, 1^{re} session, 28 janvier 2014.

³⁷ Débats de la Chambre des communes, 41^e législature, 2^e session, n^o 18, 18 novembre 2013, 14 h 40, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Doc=18&Mode=1&Parl=41&Pub=Hansard&Ses=2&Language=F>.

³⁸ Débats de la Chambre des communes, 41^e législature, 2^e session, n^o 10, 29 octobre 2013, 11 h 25, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6274539&Language=F>.

³⁹ Débats de la Chambre des communes, 41^e législature, 2^e session, n^o 10, 29 octobre 2013, 11 h 40, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=6274539&Language=F>.

Débat public

Comme l'indiquent les principes directeurs de l'OCDE, les conseils budgétaires indépendants ont pour mission d'informer le public au nom des parlementaires. Le DPB contribue de manière importante au débat public, comme le montrent la fréquence des mentions le concernant et leur visibilité dans les médias, ainsi que la crédibilité qu'on lui accorde.

Exercice	Mentions dans les médias ⁴⁰
2009-2010	906
2010-2011	1 302
2011-2012	1 183
2012-2013	1 875
2013-2014	1 142

En 2013-2014, le DPB a été mentionné 1 142 fois dans les médias. Ce nombre est moins élevé que pendant l'exercice précédent, mais révèle quand même qu'on accorde une attention extraordinaire au DPB, ce qui veut dire que l'organisme joue un rôle important dans le débat public.

Le Bureau du DPB est une institution publique ayant un mandat législatif, qui se distingue d'autres organismes, comme les groupes de réflexion publics. Cela étant dit, ces 1 142 mentions signifient que le DPB influe sur le débat public plus que tout autre groupe de réflexion du secteur privé, à l'exception de l'Institut Fraser. Ce nombre indique que le DPB

⁴⁰ Mentions trouvées dans la base de données Canadian Newsstand Complete, qui comprend près de 300 sources médiatiques canadiennes, en recherchant « parliamentary budget » ET « Officer » OU « Office » OU « Watchdog » OU « directeur parlementaire du budget », et mentions trouvées sur Eureka en recherchant « directeur parlementaire du budget », mais excluant la Presse canadienne, qui est comprise dans la Canadian Newsstand Complete. La recherche ne s'étend pas à tous les quotidiens canadiens.

a eu deux fois plus d'incidence sur le débat public par dollar investi que tout grand groupe privé.

Organisation	Mentions dans les médias ⁴¹	Budget ⁴²
Bureau du directeur parlementaire du budget	1 142	2,8 millions
Centre canadien de politiques alternatives	720	5,3 millions
Institut de recherche en politiques publiques	313	3,6 millions
Institut Fraser	1 678	10,2 millions
Institut CD Howe	607	4,9 millions

Des 1 142 mentions, 778 ont été trouvées dans des articles de journaux; 240, dans des fils de nouvelles; et, enfin, 30 dans des émissions diffusées à la télévision ou à la radio. Ce dernier chiffre marque une réduction de la présence du DPB à la télévision par rapport à l'exercice précédent.

Le DPB a été le plus souvent mentionné par The Canadian Press (119 fois), l'agence de nouvelles nationale, et son équivalent français, La Presse Canadienne (81 fois), qui distribuent tous les deux des articles à leurs organisations médiatiques membres à l'échelle du pays.

Le DPB a été également souvent mentionné dans des quotidiens à grand tirage, tels que l'*Ottawa Citizen* (77 articles), le *National Post*

⁴¹ Mentions dans la base de données Canadian Newsstand Complete en recherchant le nom en anglais de l'organisation, et mentions sur Eureka en recherchant le nom en français. Certaines mentions pourraient être comptées en double.

⁴² Données obtenues à partir de la liste des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada.

(55 articles), le *Toronto Star* (48 articles) et le *Globe and Mail* (47 articles). Le *Globe and Mail* et le *Toronto Star* tirent à plus de 300 000 exemplaires; l'*Ottawa Citizen* et le *National Post*, à plus de 100 000 exemplaires.

Le DPB était tout aussi présent dans les principaux quotidiens francophones à grand tirage, dont *Le Devoir* (61 articles), *Le Droit* (49), *La Presse* (23) et *Le Soleil* (15)⁴³. Le DPB a été mentionné au cours de trois émissions de télévision et de radio de la base de données Canadian Newsstand Complete : *The National* (9), *Le Téléjournal* (7) et *The House* (3). Toutes ces sources sont consultées par le personnel politique et les fonctionnaires, qui produisent des résumés de la couverture médiatique pour les hauts dirigeants et les parlementaires.

Quotidien	Mentions du DPB	Tirage ⁴⁴
<i>Ottawa Citizen</i>	77	111 408
<i>National Post</i>	55	163 063
<i>Toronto Star</i>	48	350 222
<i>Globe and Mail</i>	47	346 485
<i>La Presse</i>	23	241 659
<i>Le Soleil</i>	15	75 730
<i>Le Droit</i>	56	35 158
<i>Le Devoir</i>	61	31 902

Un grand nombre d'articles mentionnant le DPB ont bénéficié d'une couverture particulière : 102 des 645 articles ont paru en première page d'un quotidien (page 1) ou d'une section de quotidien (p. ex. en page B1).

Bon nombre de ces articles en première page ont été publiés dans de grands quotidiens, dont

l'*Ottawa Citizen* (24 articles), le *National Post* (7), le *Globe and Mail* (4), le *Toronto Star* (4) et *Le Devoir* (3).

Le DPB reçoit presque toujours l'appui des médias : 99 des 102 articles parus en première page étaient sympathiques au DPB. De ce nombre, 40 citaient le DPB comme une source faisant autorité; 18 reprochaient au gouvernement de refuser de fournir des données au DPB; 18 reprenaient les résultats d'analyses du DPB sur un ton positif; 16 mentionnaient le DPB comme un exemple à suivre; 2 présentaient de nouvelles informations à l'appui d'analyses réalisées par le DPB; 2 indiquaient que l'opinion du DPB était éclairante; deux portaient sur la publication prochaine d'analyses potentiellement pertinentes; et 1 article critiquait le choix de la personne nommée par le gouvernement, estimant qu'on ne rendait pas justice au Bureau. Les trois autres articles étaient neutres⁴⁵. Aucun des articles en première page ne critiquait le DPB; aucun article ne remettait en question les conclusions du DPB, ne lui reprochait d'outrepasser son mandat, ne disait qu'il s'agissait d'un exemple à éviter ou ne révélait des informations allant à l'encontre des résultats.

Les travaux du DPB étaient le sujet principal de 31 des articles en première page et le sujet secondaire de 70 autres. Les premiers soulignaient davantage le travail du DPB, mais les deuxièmes étaient tout aussi importants, car ils montraient que les résultats des analyses du DPB ont imprégné le débat public sur les questions visées dans ses rapports.

⁴³ Les bases de données ne comprenaient pas les articles publiés dans *Le Journal de Montréal*, le *Journal Métro* ou *Le Journal de Québec*.

⁴⁴ Données tirées de *Newspapers Canada* pour 2013.

⁴⁵ Un article réussit à décrire de manière tout à fait neutre un différend entre le DPB et le gouvernement, et les deux autres mentionnaient l'ancien directeur parlementaire du budget dans un contexte autre que les travaux du DPB.

Encadré 2-2 : Exemples d'articles sur le DPB qui ont fait la une des journaux

Une étude rejette l'idée d'un manque de main-d'œuvre au Canada; un rapport de l'Université de Lethbridge confirme une étude précédente

Une deuxième étude en moins d'une semaine conclut qu'il n'y a pas de pénurie de main-d'œuvre au Canada et qu'il n'y en aura pas dans les prochaines décennies.

Une étude publiée vendredi par un professeur de l'Université de Lethbridge va dans le même sens qu'un rapport produit par le Bureau du directeur parlementaire du budget mardi : les deux indiquent qu'il y a un nombre plus que suffisant de travailleurs au Canada pour combler les postes disponibles [TRADUCTION].

Source : D. Healing, « Study debunks labour shortage in Canada; U of Lethbridge report backs up earlier research », *Calgary Herald*, 29 mars 2014, <http://search.proquest.com/docview/1511369391> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Codage : sujet secondaire, nouvelles informations confirmant les résultats d'une analyse du DPB

Comment les listes d'emplois sur Kijiji ont amené le gouvernement à alléguer une pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Les économistes se demandent depuis des semaines comment le gouvernement fédéral a pu affirmer, le jour de dépôt du budget, que le taux de postes vacants au Canada augmentait, alors que Statistique Canada disait le contraire.

Il semblerait que les données de Finances Canada ont été faussées par des données tirées d'une source surprenante : des listes d'emplois douteuses affichées sur Kijiji, un site de petites annonces populaire utilisé par les Canadiens pour acheter et vendre de tout, depuis des vélos stationnaires à peine utilisés jusqu'à de vieux appareils électroniques.

Des représentants du Bureau du directeur parlementaire du budget ont déclaré que Kijiji est tellement peu fiable comme source d'information sur l'emploi qu'on peut rejeter les affirmations du gouvernement pour la simple raison qu'il a pris ces données au sérieux [TRADUCTION].

Source : B. Curry et T. Grant, « How Kijiji's job listings drove Ottawa's skills-shortage claims », *The Globe*

and Mail, 26 mars 2014, <http://search.proquest.com/docview/1510048372> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Codage : sujet premier, réitération des résultats

En général, les références dans les médias à des sujets visés par les rapports du DPB se sont multipliées dans le mois suivant la publication d'un rapport, ce qui donne à penser que les analyses du DPB suscitent une vaste discussion. Au cours des dernières années, ce sont les rapports sur les acquisitions militaires qui ont fait le plus parler, ce qui n'est pas surprenant compte tenu des coûts associés aux grands projets d'acquisition.

Sujet du rapport	Mentions dans les médias ⁴⁶		
	Mois avant	Mois après	Hausse ⁴⁷
Infrastructures fédérales	942 ⁴⁸	545	-42 %
Crédit d'impôt pour la condition physique des adultes	5	4	-20 %
Croissance des salaires dans la fonction publique	23	31	35 %
Aide aux funérailles et à l'inhumation des anciens combattants	2	12	500 %
Navires de soutien interarmées	5	160	3 100 %
Congés de maladie dans la fonction publique fédérale	15	46	207 %

⁴⁶ Résultats de recherche du terme au complet dans Canadian Newsstand Complete.

⁴⁷ Calculé selon la formule (avant/après) – 1.

⁴⁸ Le gouvernement a publié un budget annonçant des dépenses importantes en infrastructures fédérales.

Les visites du site Web du DPB illustrent aussi l'incidence étendue des travaux du DPB. Le site a été fréquemment visité, quoique moins que l'an dernier, en particulier par des personnes reliées au réseau de la Chambre des communes et des gens de la région d'Ottawa-Gatineau.

Période ⁴⁹	Sessions sur le site Web	Réseau de la CdC ⁵⁰	Ottawa-Gatineau
01-09-2012/ 15-07-2013	37 192	5 026	17 220
01-09-2013/ 15-07-2014	25 689	3 268	13 097

Le DPB a fait son entrée dans les médias sociaux le 15 mars 2014, soit vers la fin de l'exercice. En dix jours, il était suivi par 272 abonnés sur Twitter. Par comparaison, le Commissariat à l'information compte 703 abonnés, le Bureau du vérificateur général, 1 108, et le Commissariat à la protection de la vie privée, 7 787⁵¹. La présence du DPB dans les médias sociaux continue toutefois de croître.

Date	Abonnés sur Twitter ⁵²
15 mars 2014	0 (lancement)
25 mars 2014	272
14 octobre 2014	680

⁴⁹ On utilise l'année parlementaire au lieu de l'année financière parce qu'il n'y avait pas de données disponibles pour deux exercices complets.

⁵⁰ Malheureusement, ces chiffres comprennent la Bibliothèque du Parlement, dont le DPB. Il n'est donc pas une représentation exacte de l'intérêt des parlementaires.

⁵¹ En date du 19 août 2014.

⁵² Total pour les fils en anglais et en français.

2.3.2. Transparence et compréhension accrues des documents budgétaires

Le DPB contribue directement à la transparence et à la compréhension des documents budgétaires grâce aux rapports qu'il publie. En 2013-2014, le Bureau a publié 25 rapports. Contrairement aux années précédentes, cette liste ne comprend pas certaines présentations ou lettres officielles.

Exercice	Publications
2009-2010	25
2010-2011	38
2011-2012	37
2012-2013	47
2013-2014	25

La plupart des rapports (20 sur 25) portaient sur la situation des finances du pays (12), sur les prévisions budgétaires du gouvernement (7) ou les tendances de l'économie nationale (1). Quatre rapports visaient à établir les coûts liés à des projets de loi et des programmes du gouvernement, et un autre, les coûts d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

Publications par activité de programmes	Nombre
Situation des finances du pays	12
Tendances de l'économie nationale	1
Recherche sur les prévisions budgétaires gouvernementales	7
Coûts liés aux projets de loi et programmes fédéraux	4
Coûts liés à des projets de loi d'initiative parlementaire	1

Publications par type	Nombre
Analyse des budgets de dépenses	4
Analyse budgétaire	1
Aperçu de la situation économique et financière	7
Suivi des dépenses	3
Rapport sur la viabilité financière	1
Évaluation de la situation du marché du travail	1
Évaluation des coûts d'une proposition	5
Autres analyses	3

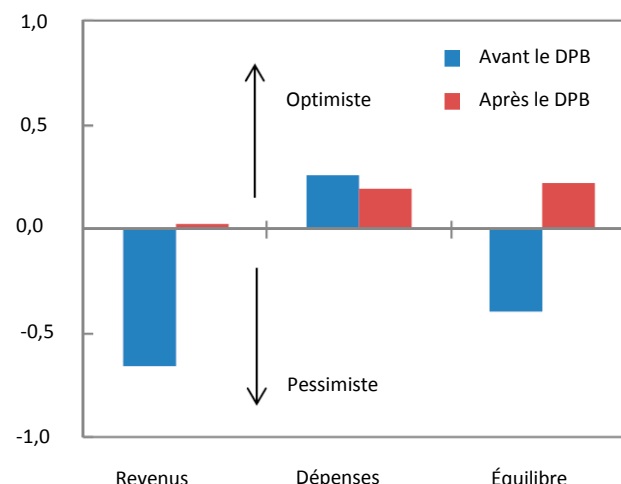
Parmi les rapports produits sur demande, il y avait une analyse de la croissance des salaires à la fonction publique, une analyse de l'absentéisme dans la fonction publique et des outils pour évaluer l'incidence sur le revenu des changements à l'impôt. En raison de leur nature, ces rapports sont d'autant plus utiles pour comprendre le budget fédéral qu'ils sont préparés en réponse à des questions et préoccupations soulevées par les parlementaires et les comités.

La production d'une aussi grande variété de publications sur des sujets visés par le budget fédéral contribue à améliorer la transparence et la compréhensibilité des documents budgétaires fédéraux.

Le DPB, contrairement au ministère des Finances, effectue ses propres prévisions économiques et budgétaires. Produites par quatre analystes à temps plein, les prévisions du DPB ne sont jamais d'une exactitude parfaite. Telle est la nature de l'établissement de prévisions, et le ministère des Finances fait face aux mêmes difficultés. Le tout cadre parfaitement avec la raison donnée pour créer le DPB, soit d'aider à mieux comprendre les perspectives économiques et financières en offrant un second regard crédible. Une étude

du Fonds monétaire international laisse entendre que le DPB a amené le ministère des Finances à améliorer ses méthodes d'établissement des prévisions⁵³.

Figure 2-1 : Calculs par le FMI des erreurs dans les prévisions budgétaires du gouvernement canadien de 2000 à 2010 (en % du PBI) montrant l'influence du DPB



Source : Fonds monétaire international, *The Functions and Impact of Fiscal Councils*, 16 juillet 2013, p. 3, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/071613.pdf> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

Le DPB produit des analyses sur des questions pointues, comme le marché du travail et la viabilité financière à long terme.

2.3.3. Pratiques budgétaires améliorées

L'amélioration des pratiques budgétaires produit des résultats à long terme pour lesquels il est difficile d'obtenir une mesure quantitative systématique. Cependant, d'après des données empiriques, le DPB semble avoir eu une influence positive sur les pratiques de budgétisation dans la fonction publique. En outre, les rapports du DPB offrent aux

⁵³ Curristine, *précité*, note 4, p. 19.

ministères une méthode défendable pour évaluer le coût de propositions relevant de leur responsabilité.

Par exemple, après avoir essuyé les critiques du DPB, le ministère de la Défense nationale a acheté le logiciel TruePlanning qu'a utilisé le DPB en 2013 et qui constitue l'outil par excellence pour établir le coût des acquisitions militaires⁵⁴. Il a aussi créé le Secrétariat national d'approvisionnement en chasseurs pour améliorer la transparence du processus d'acquisition⁵⁵. De même, les critiques du DPB émises en 2013 au sujet des données utilisées pour justifier le Programme des travailleurs étrangers temporaires ont amené le gouvernement à s'engager à améliorer la collecte de données à l'appui du programme⁵⁶.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires, il semblerait, selon un rapport du FMI publié en 2013, que la présence de conseils budgétaires indépendants amène les ministères des Finances à revoir leurs méthodologies pour rendre leurs prévisions relatives aux recettes, aux dépenses et à l'équilibre budgétaire plus précises et impartiales⁵⁷. Le premier rapport sur la viabilité à long terme produit par le DPB en 2010 a poussé le gouvernement à produire

son propre rapport sur le sujet en 2012⁵⁸, rapport qui a été mis à jour en 2013⁵⁹.

2.4. Exigences

Trois conditions sont essentielles pour que le DPB continue de s'acquitter de son mandat législatif :

- 1) avoir accès aux données du gouvernement pour mener à bien les analyses;
- 2) obtenir un financement adéquat pour continuer à réaliser de telles analyses, ou pour accroître ses services afin de répondre aux nouveaux besoins des parlementaires ou de s'adapter aux nouvelles technologies;
- 3) recevoir des demandes de parlementaires et de comités en complément des travaux que réalise le DPB de sa propre initiative.

2.4.1. Accès aux données

Lorsque c'est possible, le DPB se fonde sur des données et des modèles du domaine public ou qu'il peut se procurer auprès de sources privées. Par exemple, les estimations de coûts du DPB concernant l'acquisition de deux navires de soutien interarmées ont été faites à partir du logiciel TruePlanning® de PRICE Systems, qui est « largement reconnu et très respecté dans le monde comme étant un solide moyen d'estimer les coûts dans le domaine militaire⁶⁰ ». Pour le modèle en question, on a utilisé une combinaison de données publiques et de données confidentielles. De tels modèles et la

⁵⁴ Ministère de la Défense et les Forces canadiennes, « Rapport détaillé - W7714-145956/001/XL », trimestre 4, 2013, divulgation proactive des contrats de plus de 10 000 \$, <http://www.admfinco-smafinm.forces.gc.ca/apps/dc/contract-contrat-fra.asp?q=4&y=2013&id=id149432>; Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, « Logiciel TAI (W7714-145956/001/XL) », données sur Achatsetventes.gc.ca, 2014, <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/avis-d-attribution/PW-XL-119-27369-001>.

⁵⁵ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Foire aux questions – Secrétariat national d'approvisionnement en chasseurs (SNAC)*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/stamgp-lamsmp/snacfaq-nfpsfaq-fra.html>.

⁵⁶ Emploi et Développement social Canada, *De l'information sur le marché du travail accrue et améliorée*, 23 juin 2014, http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/travailleurs_etrangers/reform/ameliorer.shtml.

⁵⁷ Curristine, *précité*, note 4, p. 15.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁹ Ministère des Finances, *Mise à jour des projections économiques et budgétaires – 2013 : Partie 4 de 4*, <http://www.fin.gc.ca/efp-pef/2013/efp-pef-anx-fra.asp>.

⁶⁰ Barkel et Yalkin, *précité*, note 10, p. 4.

formation requise pour les utiliser correctement coûtent cher.

Comme le DPB est souvent appelé à analyser le coût de programmes ou de propositions dont les données appartiennent exclusivement au gouvernement, il a le pouvoir de contraindre celui-ci à produire certains renseignements.

En effet, la *Loi sur le Parlement du Canada* énonce que « le directeur parlementaire du budget a le droit, sur demande faite à l'administrateur général d'un ministère [...] de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun, de toutes données financières ou économiques qui sont en la possession de ce ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat⁶¹ ».

Ce pouvoir ne s'applique toutefois pas aux données privées dont la communication est restreinte en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, ni aux renseignements confidentiels du Cabinet⁶².

En 2013-2014, le DPB a présenté 150 demandes de données, soit beaucoup plus que durant l'exercice précédent. Cela a été fait notamment pour répondre à la décision dans l'affaire *Page c. Mulcair* (voir l'encadré 2-3) et tient donc en grande partie à la demande d'information n° 113 (DI 113), qui portait sur l'incidence des compressions budgétaires au gouvernement et qui a dû être envoyée à 81 ministères.

Les ministères ont fourni l'information requise pour 82 de ces 150 demandes, soit dans 55 % des cas, ce qui représente près du double par rapport aux 42 réponses fournies l'année précédente.

Exercice	Demandes d'information	Réponses complètes	Taux de conformité
2009-2010	20	10	50 %
2010-2011	27	21	78 %
2011-2012	52	41	79 %
2012-2013	116	42	36 %
2013-2014	150	82	55 %

⁶¹ *Loi sur le Parlement du Canada*, précité, note 5, paragr. 79.3(1) (« Sous réserve des dispositions de toute autre loi fédérale renvoyant expressément au présent paragraphe, le directeur parlementaire du budget a le droit, sur demande faite à l'administrateur général d'un ministère, au sens des alinéas a), a.1) ou d) de la définition de "ministère" à l'article 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ou à toute personne désignée par cet administrateur général pour l'application du présent article, de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun, de toutes données financières ou économiques qui sont en la possession de ce ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat. »)

⁶² *Ibid.*, par. 79.3(2) (« Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux données financières ou économiques qui, selon le cas : a) sont des renseignements dont la communication est restreinte en vertu de l'article 19 de la *Loi sur l'accès à l'information* ou d'une disposition figurant à l'annexe II de cette loi; b) sont contenues dans les documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada visés au paragraphe 69(1) de cette loi, sauf si elles sont également contenues dans tout autre document au sens de l'article 3 de cette loi et ne sont pas des renseignements visés à l'alinéa a). »)

Quatre refus ont été motivés par le manque de données disponibles; un s'explique par le caractère confidentiel des renseignements du Cabinet et un autre par l'interdiction de divulguer des renseignements en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cinq demandes sont restées sans réponse ou n'ont donné lieu qu'à des réponses partielles sans justification des raisons pour lesquelles l'information demandée n'a pas été fournie. Le DPB continue de travailler avec les ministères afin de mieux établir et comprendre leurs obligations juridiques. Bien que ce processus soit perfectible et que de nombreuses réponses ne soient pas satisfaisantes, le nombre record de demandes traitées durant l'exercice 2013-2014 est une preuve du succès de l'approche adoptée.

La vaste majorité des refus – 57 sur 68 – concernait la demande DI-113; plusieurs des 81 ministères à qui la demande a été envoyée n'y ont jamais donné suite ou ont refusé de divulguer l'information requise. Le Bureau du Conseil privé a fini par répondre au nom de ces ministères en alléguant que la demande dépassait le cadre du mandat du DPB.

Par conséquent, en 2013-2014, le DPB a présenté plusieurs demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, à titre d'essai, ce qui a produit des résultats mitigés.

Encadré 2-3 : Contexte historique de l'affaire Page c. Mulcair

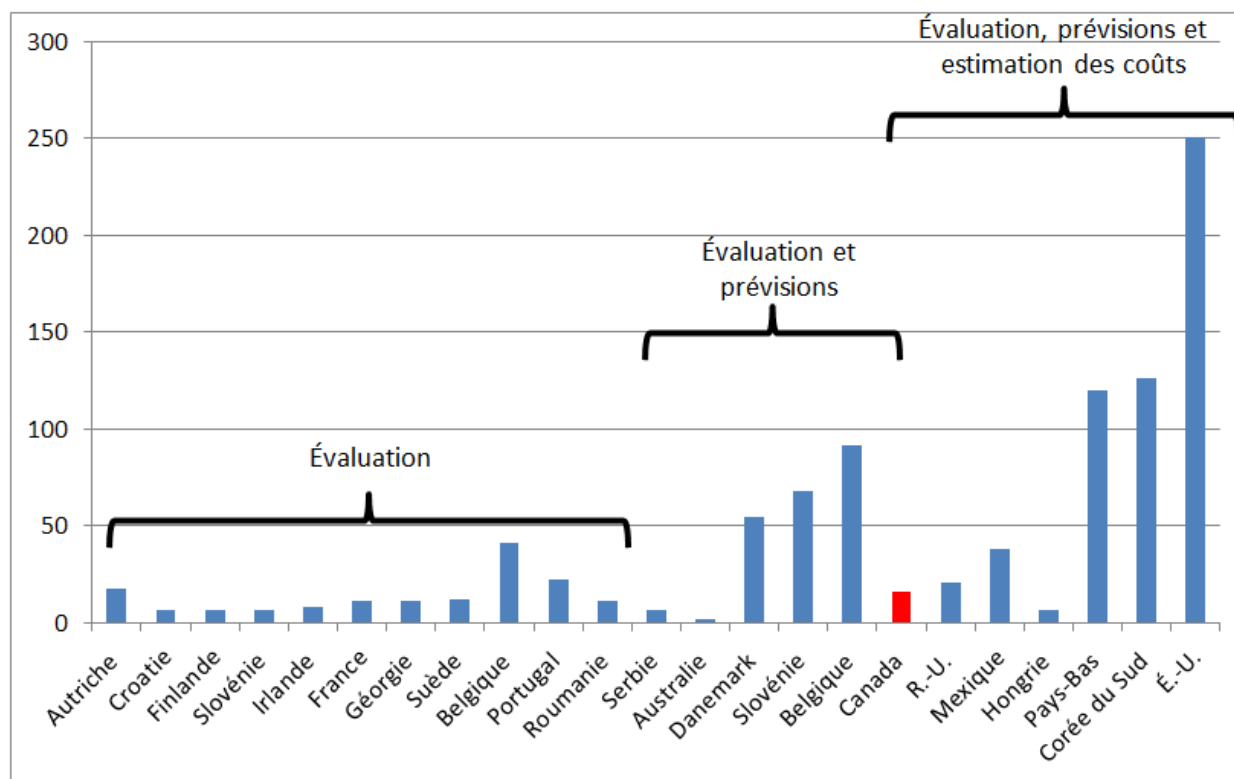
Plusieurs demandes ont été faites par suite de la décision de la Cour fédérale dans l'affaire *Page c. Mulcair*, qui a été rendue au début de l'exercice 2013-2014. Le DPB a présenté alors une demande de renvoi devant la Cour fédérale afin de savoir si le DPB avait compétence pour analyser, à la demande du chef de l'Opposition officielle, Thomas Mulcair, la mesure dans laquelle les économies décrites dans le budget fédéral de 2012 étaient réalisables; et de déterminer si le DPB avait le pouvoir de demander aux ministères de lui communiquer les renseignements pertinents sur les économies attendues par suite des réductions de personnel⁶³.

La Cour a déterminé qu'il n'y avait en fait aucune question à trancher puisque les ministères n'avaient pas encore refusé de fournir les renseignements nécessaires⁶⁴. Cet aspect de la décision a incité le DPB à officialiser ses demandes d'information de manière à ce qu'on sache clairement quand une demande a été faite et quand l'information requise a été fournie.

⁶³ *Page c. Mulcair*, précité, note 6, paragr. 3.

⁶⁴ *Ibid.*, par. 5 (« [...] M. Page n'a jamais, en fait, demandé à un ministère, à la requête de M. Mulcair, de lui fournir des données. Il s'ensuit que le dossier qui m'a été soumis ne fait état d'aucun refus de fournir des données. Les questions sont donc hypothétiques, et je refuse d'y répondre au motif qu'elles ne sont pas justiciables. »)

Figure 2-2 – Estimations du Fonds monétaire international concernant le nombre d'employés ETP pour un conseil budgétaire, groupés par fonction.



Source : Fonds monétaire international, The Functions and Impact of Fiscal Councils, 16 juillet 2013, p. 36.

2.4.2. Financement

Le DPB a respecté son budget pour l'exercice 2013-2014, puisqu'il n'a dépensé que 2 042 141 \$ sur 2 557 800 \$. Le budget du DPB provient de celui de la Bibliothèque du Parlement.

	Budget original	Budget final*	Dépenses réelles
Total – Salaires	1 824 800 \$	1 635 856 \$	1 577 300 \$
Total – Biens et services	733 000 \$	693 000 \$	464 840 \$
Total général	2 557 800 \$	2 328 856 \$	2 042 141 \$

* Tout au long de l'exercice, le DPB a reversé des fonds au budget global de la BdP, parce que les dépenses prévues étaient inférieures au budget alloué.

Bien que le financement accordé au DPB n'ait pas été majoré depuis 2008, les années à venir seront peut-être l'occasion de revoir le budget de base. Par exemple, avec l'augmentation du nombre de députés à la Chambre des communes, pour refléter la croissance démographique, et la hausse de l'inflation, les parlementaires voudront peut-être se demander si le niveau actuel de financement devrait être relevé proportionnellement et, éventuellement, en fonction de l'inflation.

Le FMI a fait aussi remarquer que le sous-financement extrême pouvait être utilisé, dans certaines circonstances, pour réduire les activités des conseils budgétaires. Dans ce contexte, il convient de souligner que les charges de programmes directes ont été visées par des compressions successives de dépenses ces dernières années. Si cette tendance se poursuit et que le Bureau du DPB voit son maigre budget réduit, le maintien de son efficacité risque d'être compromis.

Comparativement à ce que l'on retrouve à l'étranger, le Bureau du DPB du Canada est petit par rapport à l'étendue de son mandat; il a le plus petit nombre d'employés de tous les conseils budgétaires indépendants au monde chargés d'établir les coûts de propositions stratégiques.⁶⁵

Le FMI recommande au moins 20 employés professionnels pour les fonctions de prévision et d'évaluation uniquement, et plus pour la fonction relative au coût des programmes⁶⁶. Le DPB s'acquitte de ces deux fonctions avec moins de la moitié du personnel recommandé.

⁶⁵ À cause des changements institutionnels, le conseil budgétaire d'Hongrie ne peut pas être considéré comme indépendant non plus.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 35-36.

Par ailleurs, le FMI a fait les observations suivantes au sujet des attaques contre l'indépendance des conseils budgétaires :

Lorsqu'il y a eu des litiges entre un gouvernement (ou une assemblée législative) et un conseil budgétaire, les politiciens n'ont pas hésité à limiter l'indépendance de ce dernier, notamment en réduisant ses ressources, en contrôlant son programme de travail, en retardant la nomination de ses membres ou en modifiant sa taille et son mandat. L'exemple le plus patent étant celui du conseil budgétaire de Hongrie qui, dès sa deuxième année d'existence, a vu son mandat restreint et son personnel pratiquement réduit à néant. Aussi, le HCF de Belgique a fait des recommandations en contradiction totale avec les objectifs du gouvernement et plusieurs de ses membres importants ont été nommés avec deux ans de retard. Les conseils budgétaires du Canada et de la Suède ont aussi été menacés de compressions budgétaires après avoir critiqué les politiques gouvernementales⁶⁷ [TRADUCTION].

Le DPB a été la cible de trois de ces quatre stratégies, mais il demeure indépendant et continue de publier des rapports en ne se préoccupant que de la qualité de ses travaux, et pas des conséquences politiques⁶⁸.

Même si l'histoire, le mandat et la charge de travail varient considérablement d'un agent du Parlement à l'autre, il convient de préciser que le budget du Bureau du DPB représente un

⁶⁷ Fonds monétaire international, *The Functions and Impact of Fiscal Councils*, 16 juillet 2013, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/071613.pdf>, p. 34-35 [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁶⁸ Le DPB a été la cible de tentatives destinées à réduire son financement (2009), à retarder les nominations en son sein (2013) et à contrôler son programme de travail en déterminant à sa place la teneur de son mandat (2012).

cinquième de celui du Commissariat à l'information, un dixième de celui du Commissariat à la protection de la vie privée et du Commissariat aux langues officielles, et moins de 3 % du budget du Bureau du vérificateur général.

Agent du Parlement	Budget pour 2013-2014
Directeur parlementaire du budget	2,6 millions
Vérificateur général	97,7 millions ⁶⁹
Commissaire à l'information	15,0 millions ⁷⁰
Commissaire à la protection de la vie privée	29,9 millions ⁷¹
Commissaire aux langues officielles	24,3 millions ⁷²

Le Bureau du DPB du Canada reçoit un tiers du financement de son pendant australien et environ 6 % des fonds dévolus au Congressional Budget Office des États-Unis dont il est inspiré.

Budget du Bureau	Budget pour 2013-2014
Bureau du directeur parlementaire du budget (Canada)	2,6 millions
Parliamentary Budget Office (Australie)	7,7 millions ⁷³
Congressional Budget Office (États-Unis)	44 millions ⁷⁴

Le budget du DPB représente moins de 4 % de celui consacré au programme « Cadre des politiques économique et budgétaire » du ministère des Finances, qui a une fonction de conseil en matière économique et budgétaire semblable à celle du DPB⁷⁵.

⁶⁹ Prévisions de dépenses. Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015*, pièce 4, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/acc_rpt_f_39082.html.

⁷⁰ Prévisions de dépenses. Commissariat à l'information du Canada, *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*, p. 17, <http://www.oic-ci.gc.ca/fra/rpp-2014-2015.aspx>.

⁷¹ Prévisions de dépenses. Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*, « Sommaire de planification budgétaire pour le(s) Résultat(s) stratégique(s) et le(s) Programme(s) (en dollars) », https://www.priv.gc.ca/information/rpp/2014-2015/rpp_2014-15_f.asp.

⁷² Prévisions de dépenses. Commissariat aux langues officielles, *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*, « Sommaire de planification budgétaire pour le(s) Résultat(s) stratégique(s) et le(s) Programme(s) (en dollars) », http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/transparence_transparency/2014-2015/rapport-plans-priorites-2014-2015.

⁷³ Parlement de l'Australie, Parliamentary Budget Office, *Portfolio Budget Statements 2013-14*, p. 4, http://www.aph.gov.au/~media/05%20About%20Parliament/54%20Parliamentary%20Depts/548%20Parliamentary%20Budget%20Office/PBS/2013-2014_DPB_PBS.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁷⁴ Congressional Budget Office, Testimony on CBO's Appropriation Request for Fiscal Year 2013, paragr. 2, <http://www.cbo.gov/publication/42990> [EN ANGLAIS SEULEMENT].

⁷⁵ Selon le *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014* du ministère : « Ce programme représente la principale source de conseils et de recommandations fournis au ministre des Finances concernant des questions [...] qui s'appliquent aux domaines des politiques économiques, fiscales et sociales, des relations fédérales-provinciales, des affaires financières, de la fiscalité ainsi que des finances et des échanges internationaux. L'exécution de ce programme comprend des travaux poussés de recherche et d'analyse, de même que de vastes consultations et une étroite collaboration [...] De plus, ce programme consiste à offrir des avis en matière de politique dans le cadre de l'élaboration de mémoires au Cabinet, et comprend également la gestion et la négociation d'ententes, l'élaboration de mesures législatives et le soutien, selon le processus parlementaire, de projets de loi qui sont ensuite administrés par d'autres programmes du Ministère et par d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral. L'objectif de ce programme est de créer un cadre financier et économique judicieux et durable permettant de générer des revenus suffisants et de gérer les dépenses en accord avec le plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement du Canada. » Ceci est à peu près comparable au rôle du DPB de conseil en matière de prévisions économiques, d'examen de l'état des finances du pays et d'estimation du coût des propositions relevant de la compétence fédérale.

Organisme gouvernemental 2013-2014	Budget	ETP ⁷⁶
Bureau du directeur parlementaire du budget	2,6 millions	17
Ministère des Finances Fonction de conseil en matière économique et financière	73,4 millions ⁷⁷	510

2.4.3. Demandes

Une partie des travaux du DPB sont réalisés à la demande de parlementaires :

Origine	Publications en 2013-2014
Demande émanant d'un député ou d'un sénateur	7
Demande émanant d'un comité ⁷⁸	7
Études régulières menées de la propre initiative du DPB	11

Dans le cadre de ces demandes, le DPB concentre ses travaux sur des questions présentant un intérêt pour le Parlement et pour le public, ce qui lui permet également d'affirmer sa légitimité. Depuis 2008, le DPB a reçu des demandes de parlementaires de tous les partis représentés au Sénat et à la Chambre des communes. En 2013-2014, il en a reçu de tous les partis sauf un.

En 2013⁷⁹, le DPB a répondu à neuf demandes, soit un peu plus que sa moyenne historique

de 8,2; il en a fermé six, soit un peu moins que sa moyenne historique de 7,2⁸⁰.

Année	Demandes			
	Reçues au total	En cours*	Terminées*	Fermées
2008	9	0	4	5
2009	24	0	12	11
2010	26	0	14	8
2011	16	0	4	8
2012	14	1	7	4
2013	17	1	9	6
*Situation au 5 août 2014				

Les raisons pour lesquelles des demandes ont été fermées (voir l'annexe C) donnent une indication du manque de ressources auquel est confronté le DPB. Les motifs les plus communément invoqués par le DPB pour refuser de donner suite à des demandes sont : le fait que les analyses pour lesquelles les données seront utilisées n'entrent pas dans le mandat du DPB (il y en a eu dix jusqu'à présent); la priorité accordée en fonction de l'importance relative, à cause d'une insuffisance de ressources (sept jusqu'à présent); et le manque de données (deux jusqu'à présent).

Chacune de ces contraintes réduit aussi l'étendue et la profondeur de l'analyse que peut fournir le DPB en réponse à chaque demande. Le manque de données, en particulier, limite grandement les sujets sur lesquels le DPB peut produire des analyses faisant autorité.

⁷⁶ Employés temps plein.

⁷⁷ Prévisions de dépenses. Ministère des Finances, *Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014*, graphique 1 – Programme : Cadre des politiques économiques et fiscales, http://www.fin.gc.ca/pub/rpp/2013-2014/rpp-1314-fra.asp#_Toc348441160.

⁷⁸ Cela inclut trois mémoires déposés devant le Comité permanent des finances.

⁷⁹ Malheureusement, ces données ont été compilées par année civile et non par exercice financier.

⁸⁰ Les moyennes historiques correspondent aux moyennes pour les années 2008 à 2012 fondées sur les données présentées dans le tableau joint.

La plupart des autres demandes ont été fermées après avoir été retirées ou abandonnées.

Le DPB traite la plupart des demandes dans l'année suivant leur dépôt afin de s'assurer que les analyses fournies demeurent pertinentes et opportunes. À deux occasions, cependant, le DPB a gardé les demandes en suspens, dans l'attente de recevoir les données réclamées au gouvernement. Même si ces données existent et que le DPB est légalement autorisé à les obtenir, certains ministères refusent de les lui transmettre. Dans ces cas-là, le DPB doit continuellement déployer des efforts pour avoir accès aux données demandées.

Le DPB ne réalise qu'un nombre limité d'activités de sensibilisation informelles. Il pourrait solliciter beaucoup plus de demandes en s'adressant directement aux parlementaires, mais il ne dispose pas des ressources lui permettant de gérer davantage de demandes.

Les prochaines élections sont susceptibles d'entraîner une augmentation du nombre de demandes pour le DPB. Avec la création, prévue dans la *Loi sur la représentation équitable*, de 30 sièges supplémentaires au Parlement pour l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, il y aura autant de députés susceptibles de faire des demandes au DPB. Par ailleurs, si l'on se fie aux expériences passées de gouvernements majoritaires et minoritaires, le DPB a reçu davantage de demandes sous un gouvernement minoritaire⁸¹.

⁸¹ C'est ce qu'indique la baisse des demandes depuis 2011. Cela tient probablement au fait que les projets de loi d'initiative parlementaire et l'examen parlementaire en général sont davantage pris en considération sous un gouvernement minoritaire.

2.5. Rapport indépendant sur le directeur parlementaire du budget

Le DPB n'a pas commandé d'évaluation indépendante pour l'exercice 2013-2014. Il aimerait le faire à l'avenir, idéalement sous la forme d'un examen par des pairs. Cela étant dit, un rapport indépendant a été produit dans le cadre d'une étude de cas menée par des chercheurs du Fonds monétaire international et publiée en 2013. Comme l'indique l'extrait ci-dessous, cette étude a conclu à que :

Le Bureau du DPB est réputé pour ses analyses indépendantes de bonne qualité dans le cadre de ses travaux de recherche, d'estimation des coûts et de prévision. Sa stratégie consistant à se placer à l'avant-plan et au centre des enjeux de politique budgétaire du moment, combinée à la présentation de rapports transparents et à une approche médiatique active, s'est avérée efficace pour attirer l'attention des médias et accroître son influence. Cela a néanmoins eu pour effet de placer le Bureau au cœur de nombreux conflits très médiatisés avec le gouvernement, qui ont poussé le DPB à se tourner vers les tribunaux pour obtenir des précisions quant à son cadre institutionnel et à son indépendance⁸² [TRADUCTION].

2.6. Changements dans les provinces

Le DPB commence aussi à servir de modèle pour appuyer la capacité des parlementaires provinciaux à s'acquitter de leurs responsabilités en matière budgétaire. En septembre 2013, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté une loi visant la création du

⁸² Teresa Curristine, Jason Harris et Johann Seiwald, *Case Studies of Fiscal Councils – Functions and Impact*, 16 juillet 2013, FMI, p. 19, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/071613a.pdf>, [EN ANGLAIS SEULEMENT].

poste de directeur de la responsabilité financière (DRF)⁸³. Le premier DRF n'a pas encore été nommé, mais une fois en poste, il bénéficiera d'un mandat et de pouvoirs conférés par la loi qui tiennent compte de quelques-unes des leçons tirées des défis qu'a dû relever le DPB ces dernières années.

Il convient de souligner que le DRF aura un droit d'accès à l'information plus vaste que celui dont dispose le DPB. Par conséquent, il sera beaucoup plus difficile de faire obstacle à son travail en lui opposant le genre de refus qui a entravé les activités du DPB. Des projets de loi d'initiative parlementaire visant la création d'institutions comparables à celle du DPB ont aussi été débattus en Alberta, en Colombie-Britannique, au Québec et en Saskatchewan au cours des dernières années⁸⁴.

3. Pratiques gouvernementales

3.1. Contexte

Le Parlement doit approuver la perception et la dépense de fonds publics, mais il ne peut le faire que sur recommandation du gouvernement⁸⁵. Cette interdépendance est au cœur du système canadien de gouvernement responsable. Afin de s'assurer que le Parlement

approuvera ses recommandations financières, le gouvernement lui fournit les données et l'information budgétaires à l'appui de ses demandes. Le personnel du DPB se fonde ensuite sur ces renseignements pour mener les travaux de recherche et d'analyse sur lesquels se baseront les parlementaires pour décider d'approuver ou de rejeter les recommandations du gouvernement. Ces données sont une composante essentielle du travail du DPB.

3.2. Tendances générales concernant les rapports financiers

Comme l'indiquent beaucoup de rapports du DPB publiés l'an dernier, le gouvernement continue d'augmenter la quantité de données budgétaires qu'il met à la disposition des parlementaires et du public. Les rapports sur les plans et les priorités du gouvernement font état, en particulier, d'un accroissement significatif du niveau de détails concernant les programmes fédéraux. Aussi, le volume d'informations relatives aux dépenses en cours d'exercice continue de croître avec les nouvelles données fournies dans les rapports financiers trimestriels des ministères et organismes. L'augmentation de la rapidité de production et de la précision de l'information budgétaire aide considérablement le DPB, les parlementaires et le public à comprendre :

- *combien* le gouvernement prévoit dépenser;
- *pourquoi* il choisit d'injecter des fonds dans certains programmes (et d'en retirer dans d'autres);
- *ce dont* il s'attend des programmes fédéraux en termes de résultats;
- *si* le gouvernement est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs.

⁸³ Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière, L.O. 2013, ch. 4.

⁸⁴ Projet de loi n° 202 de l'Alberta, « Independent Budget Officer Act », http://www.assembly.ab.ca/ISYS/LADDAR_files/docs/bills/bill/legislature_28/session_2/20140303_bill-202.pdf; projet de loi M 201 de la Colombie-Britannique, « Independent Budget Officer Act, 2009 », https://www.leg.bc.ca/39th1st/1st_read/m201-1.htm; projet de loi n° 629 de la Saskatchewan, « An Act to Appoint an Independent Budget Officer and to define the Duties, Functions and Powers of this Officer », http://docs.legassembly.sk.ca/legdocs/Bills/4_26/Bill-629.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT]; projet de loi n° 192 du Québec, « Loi sur le directeur parlementaire du budget », <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-192-40-1.html>.

⁸⁵ Loi constitutionnelle de 1867 (R.-U., 30 & 31 Vict., ch. 3, art. 53-54, réimprimée dans L.R.C. (1985), App. II, n° 5.

Ce dernier point est particulièrement important étant donné qu'il s'écoule jusqu'à 20 mois entre le début d'un exercice financier et la publication des comptes publics vérifiés et des rapports ministériels sur le rendement.

Il convient de noter, toutefois, qu'à elle seule, la production d'informations détaillées n'est pas suffisante. Les parlementaires ont aussi besoin de s'appuyer sur des interprétations éclairées et indépendantes, comme celles du DPB, pour comprendre les données fournies.

Qui plus est, le gouvernement a refusé de produire les données requises afin d'établir une projection indépendante de ses charges de programmes directes (CPD) — le coût des opérations gouvernementales et des petits programmes de transfert, qui représentaient près de 43 % des dépenses fédérales en 2012-2013.

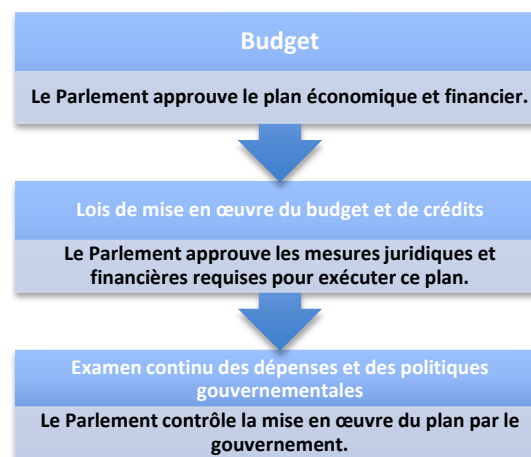
3.3. Problèmes concernant les rapports financiers

Malgré les progrès réalisés durant les cinq premières années du mandat du DPB, d'importantes lacunes demeurent dans les données sur la budgétisation transmises au Parlement. Plusieurs de ces lacunes pourraient être comblées si le gouvernement divulguait les données qu'il a en sa possession.

Comme l'illustre la figure 3-1, en vertu de la loi, le DPB a pour mandat d'appuyer le Parlement dans son rôle tout au long du cycle financier aux trois grands chapitres suivants : l'examen et l'approbation du plan budgétaire du gouvernement; l'étude et l'adoption des lois de mise en œuvre du budget et des lois de crédits; la révision de la mise en œuvre gouvernementale des politiques et programmes financés grâce à ces lois. Dans ce contexte,

l'évaluation des données et de l'information demandées pour aider les parlementaires à s'acquitter de leur rôle de fiduciaire demeure une priorité pour les années à venir.

Figure 3-1 : Aspects du processus budgétaire dans lesquels intervient le DPB



3.3.1. Refus de divulguer le détail des charges de programmes directes (CPD)

Comme les CPD ont été ciblées ces dernières années par des compressions successives, le refus de divulguer les données les concernant empêche le DPB de fournir au Parlement une évaluation permettant de déterminer si les restrictions budgétaires actuelles sont viables à long terme.

Comme l'a fait remarquer le DPB dans ses Perspectives économiques et financières d'avril dernier, une austérité aussi prolongée sur le plan des dépenses de programmes n'avait encore jamais été vue depuis la création des Comptes publics modernes. En règle générale, les coupes effectuées une année donnée sont suivies l'année suivante d'un relèvement moyen d'environ 6,4 %. Comme ce sera en 2014-2015 que les réductions des CPD les plus sévères d'une année sur l'autre se feront, ces charges pourraient faire l'objet de pressions

importantes. Si le rebond qui suit habituellement une période de réduction des CPD devait se produire en 2014-2015 ou en 2015-2016, il éliminerait l'excédent attendu en 2015-2016.

Si le gouvernement **divulguait en temps opportun les données nécessaires à l'établissement des projections concernant les charges de programmes directes futures**, le DPB serait mieux à même d'effectuer des analyses pour le compte des parlementaires.

3.3.2. Manque de concordance entre le budget et les prévisions budgétaires

Depuis 2010, le gouvernement ne publie plus de comparaison entre son plan financier — le budget — et son plan de dépenses — les prévisions budgétaires —, ce qui complique la tâche du DPB quand vient le temps de déterminer si les projets de loi de crédits examinés par le Parlement sont conformes au plan financier que celui-ci a approuvé plus tôt dans l'année. Certains parlementaires ont aussi déclaré que le manque de concordance entre le budget principal des dépenses et le budget les empêche « d'établir des liens » et de faire un examen minutieux des dépenses proposées.

Dans son rapport de juin 2012 intitulé *Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits*, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a recommandé un rapprochement entre le budget et les prévisions budgétaires. Un tel rapprochement aiderait les parlementaires à mieux comprendre quelles sont les sources budgétaires des nouvelles dépenses prévues⁸⁶. Le DPB appuie les recommandations du Comité en ce sens.

La difficulté d'établir un rapprochement entre le budget et les prévisions budgétaires s'est aggravée en 2014, après que le gouvernement eut décidé d'exclure le Compte d'assurance-emploi du budget. Même si le gouvernement fait remarquer, à juste titre, que d'un point de vue juridique et comptable, « le Compte des opérations de l'assurance-emploi est un compte distinct dans les comptes du Canada », la décision d'exclure du plan des dépenses une somme prévue de 17,7 milliards de dollars complique le rapprochement de ces chiffres avec les projections présentées dans le budget de 2014.

Si le gouvernement **recommençait à publier une comparaison entre le budget et les prévisions budgétaires qui inclurait le Compte d'assurance-emploi**, le DPB serait mieux à même d'effectuer des analyses pour le compte des parlementaires.

4. Regard sur l'avenir

4.1. Priorités stratégiques

Pour la période comprise entre 2013 et 2018, le DPB continuera de se concentrer sur ses cinq priorités stratégiques. Celles-ci visent davantage à donner une nouvelle impulsion aux activités courantes du DPB qu'à opérer une métamorphose radicale. Ces priorités ont un grand objectif : que le DPB continue de servir et de soutenir le Sénat et la Chambre des communes dans l'exercice de leurs fonctions de surveillance et d'autorisation de l'utilisation des fonds publics.

⁸⁶ Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, *Renforcer l'examen parlementaire des*

prévisions budgétaires et des crédits, 41^e législature, 1^{re} session (juin 2012).

4.1.1. Ajouter à l'offre actuelle de services du DPB de nouveaux produits et services de qualité adaptés aux besoins des parlementaires

Le DPB continuera de mettre au point de nouveaux produits et services de grande qualité.

Ses rapports et documents analytiques ont prouvé combien ils sont importants pour les parlementaires et leur capacité à relever le niveau du débat public. Cependant, les changements inéluctables et l'évolution normale du milieu politique font en sorte que les besoins des parlementaires ne cessent de changer. Ceux-ci peuvent encore mieux remplir leur rôle s'ils ont accès à des documents adaptés et conformes à leurs besoins.

Il est donc nécessaire que le DPB, à l'affût des exigences de sa clientèle parlementaire, lui fournisse les nouveaux produits et services dont elle a besoin. La création de nouveaux produits entre dans le mandat du DPB, puisqu'il est chargé de fournir de manière proactive « des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale⁸⁷ ».

Un de ces nouveaux produits est l'outil de modélisation de l'incidence financière que le DPB publie sur son site Web. Cet outil constitue un moyen accessible, pour les parlementaires, d'en apprendre davantage au sujet des répercussions sur les revenus des changements liés aux impôts et des effets de tels changements, par tranche de revenu et groupe

d'âge, l'une des analyses les plus fréquemment demandées⁸⁸.

4.1.2. Accroître la dissémination de l'information produite par le DPB par l'entremise des médias sociaux

Tel qu'indiqué précédemment, le DPB a pour mandat de fournir des analyses au Sénat et à la Chambre des communes. Cet impératif implique de communiquer l'information efficacement et aussi de la mettre à la disposition des parlementaires au moyen des voies de communication qu'ils utilisent le plus.

Pour ce faire, le DPB est constamment à la recherche de façons nouvelles et améliorées de disséminer ses analyses, notamment grâce à la Webdiffusion, la baladodiffusion, Twitter et d'autres médias sociaux.

Par ailleurs, pour le compte des parlementaires, le DPB communique des informations pertinentes aux contribuables et à tous les membres de la société. Cela permet d'aider le public à comprendre l'importance de la transparence dans les finances du pays et celle du rôle joué par le pouvoir législatif au chapitre de la reddition de comptes.

Le DPB doit veiller à ce que ses analyses soient accessibles au plus grand auditoire possible. C'est pourquoi le Bureau s'est engagé à utiliser les outils qu'offrent les nouveaux médias, toutes les fois que c'est possible, afin de fournir aux parlementaires et à la population des informations pertinentes en temps opportun.

Comme on vient de le mentionner, le DPB a commencé à être présent sur les médias sociaux vers la fin de l'exercice 2013-2014, le

⁸⁷ *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. (1985), ch. P-1, al. 79.2a).

⁸⁸ Disponible sur le site Web du DPB, <http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/Tax+Tool>.

15 mars 2014 exactement. Le 25 mars 2014, le DPB comptait déjà 272 abonnés sur Twitter. Cette présence sur les médias sociaux a continué de s'étendre puisque le 14 octobre 2014, le DPB avait atteint la barre des 680 abonnés.

Figure 3-1 : Premier gazouillis du DPB en français



Le DPB a également lancé son tout premier balado à l'occasion de la publication de son rapport sur les sites contaminés fédéraux, le 10 avril 2014⁸⁹.

4.1.3. Soutenir le perfectionnement professionnel continu des employés, dans le respect des exigences opérationnelles ainsi que du mandat législatif et des priorités stratégiques du DPB

Les valeurs fondamentales d'indépendance, de neutralité politique, de transparence, de responsabilité et de compétence technique sont au cœur de la réussite de l'exécution du mandat législatif du DPB. Le DPB continuera donc d'appuyer le perfectionnement professionnel continu de ses employés, et d'encourager ces derniers à rester à l'affût des nouvelles tendances. Les membres de son équipe doivent avoir le sentiment qu'ils peuvent utiliser et améliorer leurs compétences adéquatement pour offrir des services hautement spécialisés et de qualité supérieure aux parlementaires.

⁸⁹ Disponible sur le site Web du DPB, <http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/Podcast>.

En outre, le DPB doit montrer qu'il encourage et valorise la contribution et la participation active de chaque membre de son équipe.

En 2014, l'Équipe de l'analyse économique et financière s'est vu décerner le Prix d'excellence du travail d'équipe de la Bibliothèque du Parlement.

4.1.4. Protéger et clarifier le droit législatif d'obtenir l'information pertinente nécessaire à l'accomplissement du mandat du DPB

Il est impératif de continuer à défendre le droit législatif du DPB d'obtenir les données financières et économiques nécessaires à l'accomplissement de son mandat d'information du Parlement.

La *Loi sur le Parlement du Canada* établit que le directeur parlementaire du budget :

[...] a le droit, sur demande faite à l'administrateur général d'un ministère, [...] de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun, de toutes données financières ou économiques qui sont en la possession de ce ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat.

Au cours des ans, certains ministères ont parfois été réticents à fournir les données demandées par le DPB; plusieurs ont même opposé une fin de non-recevoir. L'argument invoqué était souvent que la demande « excédait le mandat du DPB ».

Cette situation a conduit à des impasses et empêché le DPB de répondre adéquatement aux demandes des parlementaires.

Durant les années à venir, le DPB redoublera d'efforts pour accéder aux renseignements

demandés, efforts qui pourraient prendre diverses formes, telles que la consultation des partenaires parlementaires (comme les Administrations du Sénat et de la Chambre des communes) au sujet de questions de procédure parlementaire et de considérations d'ordre juridique s'appliquant au Parlement; la poursuite de relations bilatérales informelles avec les ministères et les organismes gouvernementaux; la mise en œuvre de protocoles d'entente multilatéraux; ou toute autre approche jugée adéquate.

En 2013-2014, le DPB a reçu deux fois plus de réponses à ses demandes que l'exercice précédent, soit après qu'il eut défendu sa première cause devant les tribunaux, en 2012-2013, afin de protéger son mandat; la cour a rendu la décision dans cette affaire en avril 2013. Le DPB a aussi uniformisé ses procédures de demande d'information, notamment en tenant des statistiques et en demandant de remplir un formulaire de réponse. Dans ce formulaire, les ministères doivent indiquer s'ils transmettent l'information demandée et sur quels fondements juridiques ils se basent, ce qui permet au DPB de savoir s'il a le droit de réclamer les données. Le DPB adopte une approche de plus en plus active dans le suivi des demandes d'information et l'utilisation d'autres outils, comme le recours à la *Loi sur l'accès à l'information*, pour obtenir les renseignements requis.

4.1.5. Produire un rapport administratif annuel pour le DPB

Ces dernières années, le rapport annuel de la Bibliothèque du Parlement a dressé un bilan sommaire de certaines des activités et études du DPB. Après plus de six ans d'opérations, il apparaît opportun que le DPB publie également un compte-rendu exhaustif et statistique de ses

activités et leurs impacts et des défis auxquels il est confronté. La production de ce compte-rendu permettra au DPB de faire connaître aux parlementaires, dans un esprit de transparence et de responsabilité, les travaux entrepris, les défis rencontrés et les progrès réalisés.

La présente publication constitue le premier compte-rendu du DPB conformément à cette priorité stratégique.

5. Conclusion

Le DPB produit des analyses financières indépendantes, fiables et non partisans à l'intention des parlementaires. Cela inclut l'analyse des finances du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie, ainsi que l'estimation des coûts de toute proposition relevant de la compétence fédérale, lorsque les parlementaires lui en font la demande.

Les études publiées par le FMI et l'OCDE laissent entendre que les conseils budgétaires (c.-à-d. les institutions budgétaires indépendantes), dont le DPB fait partie, contribuent à renforcer la performance financière et à avoir des prévisions budgétaires plus exactes et moins partiales. Le travail du DPB a été évalué de manière positive dans le cadre d'une étude de cas réalisée par le FMI.

Les statistiques opérationnelles pour 2013-2014 révèlent que le DPB contribue grandement au débat parlementaire et public ainsi qu'à la transparence, à la compréhension et aux pratiques budgétaires.

Même si, globalement, la qualité des rapports financiers gouvernementaux s'améliore, le refus du gouvernement de divulguer les détails des charges de programmes directes (CPD) ou de faire un rapprochement entre le budget et les

prévisions de dépenses continue de faire obstacle à une surveillance budgétaire efficace.

Au cours des prochaines années, le DPB continuera de tendre vers la réalisation des objectifs définis dans son plan stratégique pour 2013-2018. Cela comprend l'ajout de nouveaux

produits et services de qualité supérieure, une présence accrue dans les médias sociaux, l'engagement envers le développement professionnel de ses employés et, par-dessous tout, la défense de son droit à obtenir les données qui lui permettent de mieux servir et appuyer le Parlement.

6. Annexe A : Demandes d'information en 2013-2014

Demande	Réponse	Information fournie
DI0148 – TPSGC – L'accord-cadre conclu entre le gouvernement du Canada et Irving Shipbuilding Inc. conformément à la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale	DI0148 – Réponse de TPSGC – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0149 – TPSGC – L'évaluation réalisée par First Marine International au nom du gouvernement du Canada de la capacité des chantiers d'Irving Shipbuilding Inc.	DI0149 – Réponse de TPSGC – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0145 – ASFC – Le montant des salaires versés au cours des cinq dernières années aux remplaçants des agents frontaliers absents du travail pour cause de maladie	DI0145 – Réponse de l'ASFC – Renseignements demandés non reçus	Non
DI0147 – SCC – Le montant des salaires versés au cours des cinq dernières années aux remplaçants des agents correctionnels absents du travail pour cause de maladie	DI0147 – Réponse de SCC – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0146 – POC – Le montant des salaires versés au cours des cinq dernières années aux remplaçants des officiers de la Garde côtière absents du travail pour cause de maladie	DI0146 – Réponse de POC – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0144 – PJCCI – Tous les rapports d'inspection des poutres du pont Champlain 1, 4 et 7	DI0144 – Réponse de PJCCI – Renseignements demandés non reçus	Non
DI0143 – DN – Le poids « à la livraison » de la classe Halifax, en tonnes de déplacement léger	DI0143 – Réponse de la DN – Renseignements demandés partiellement reçus	Non
DI0142 – DN – Le poids « à la livraison » de la classe Iroquois, en tonnes de déplacement léger	DI0142 – Réponse de la DN – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0141 – SCT – Rapports financiers annuels pour le volet invalidité de longue durée du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique	DI0141 – Réponse du SCT – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0140 – SCT – Toutes les données et hypothèses à l'appui des économies estimées de 7,4 milliards de dollars dans le budget de 2014, qui résulteront des changements apportés à la gestion du Régime de soins de santé de la fonction publique	DI0140 – Réponse du SCT – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0139 – SCT – Rapports financiers annuels pour les années civiles 2010, 2011, 2012 et 2013 du Régime d'assurance-invalidité	DI0139 – Réponse du SCT – Renseignements demandés reçus	Oui

DI0138 – Redressement au titre des droits à des prestations de congés de maladie accumulés	DI0138 – Réponse de Finances Canada – Renseignements demandés non reçus, renseignements relevant du Bureau du contrôleur général du Canada	Non
	DI0138 – Réponse du contrôleur général du Canada – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0137 – Bureau du Conseil privé – Transfert des pouvoirs de dépenser pour créer Services partagés Canada	DI0137 – Réponse du BCP – Renseignements demandés partiellement reçus	Non
DI0136 – ACC – Incidence financière du trouble de stress post-traumatique (TSPT) au sein des Forces canadiennes	DI0136 – Réponse d’Anciens combattants Canada – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0135 – Santé Canada – Incidence financière du trouble de stress post-traumatique (TSPT) au sein des Forces canadiennes	DI0135 – Réponse de Santé Canada – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0133 – Défense nationale – Incidence financière du trouble de stress post-traumatique (TSPT) au sein des Forces canadiennes	DI0133 – Réponse de la Défense nationale – Renseignements demandés non reçus	Non
DI0134 – Finances Canada – Incidence financière du trouble de stress post-traumatique (TSPT) au sein des Forces canadiennes	DI0134 – Réponse de Finances Canada – Renseignements demandés partiellement reçus	Non
DI0134-A – Finances Canada – Suivi de la demande d’information sur le trouble de stress post-traumatique	DI0134-A – Réponse de Finances Canada – Suggestion de communiquer directement avec le Bureau du contrôleur général du Canada	Non
	DI0134-A – Réponse du contrôleur général du Canada – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0132 – FC – Estimation du coût du projet de loi C-511 : Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (délai de résidence)	DI0132 – Réponse de Finances Canada – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0131 – FC – Estimation du coût du projet de loi C-513 : Loi visant à améliorer et à renforcer le système de revenu de retraite canadien – Déclaration des droits relatifs au revenu de retraite	DI0131 – Réponse de Finances Canada – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0130 – FC – Estimation du coût du projet de loi C-201 : Loi modifiant la Loi de l’impôt sur le revenu (déduction des frais de déplacement et de logement pour les gens de métier)	DI0130 – Réponse de Finances Canada – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0129 – Modernisation proposée de la gestion de l’incapacité dans la fonction publique	DI0129 – Tableau de conformité – Révisé le 26 septembre 2013 pour inclure les réponses reçues après le 18 septembre 2013	Non
	DI0129 – Tableau de conformité – Révisé le 3 octobre 2013 pour inclure les réponses reçues après le 18 septembre 2013	Non
	DI0129 – Tableau de conformité – Révisé le 10 octobre 2013 pour inclure les réponses reçues après le 18 septembre 2013	Non
	DI0129 – Tableau de conformité – Révisé le 18 octobre 2013 pour inclure les réponses reçues après le 18 septembre 2013	Non

	DI0129 – Tableau de conformité – Révisé le 24 octobre 2013 pour inclure les réponses reçues après le 18 septembre 2013	Non
	DI0129 – Tableau de conformité – Révisé le 1 ^{er} novembre 2013 pour inclure les réponses reçues après le 18 septembre 2013	Oui
DI0128 – Liste de distribution – Coût de mise en œuvre d'un nouveau modèle de rapport et de contrôle des prévisions budgétaires	DI0128 – Réponse – Tableau de conformité – Révisé le 17 septembre 2013	Non
DI0128 – Prolongation accordée au 10 septembre 2013	DI0128 – Réponse – Tableau de conformité – Révisé le 20 septembre 2013	Non
	DI0128 – Réponse – Tableau de conformité – Révisé le 20 septembre 2013	Non
	DI0128 – Les réponses des ministères participants – Toutes les données sont entièrement livrées	Oui
DI0127 – Données financières à l'appui d'une estimation des coûts du projet de navires de patrouille extracôtiers de l'Arctique	DI0127 – Réponse de Pêches et Océans Canada – Renseignements demandés partiellement reçus	Non
DI0126 – SCTC – Proposition de moderniser les congés de maladie dans la fonction publique	DI0126 – Réponse du SCT – Renseignements demandés partiellement reçus	Non
DI0125 – Anciens Combattants Canada – Fonds pour le Programme de funérailles et d'inhumation, Fonds du Souvenir	DI0125 – Réponse d'ACC – Renseignements demandés reçus	Oui
DI0125-A – Anciens Combattants Canada – Demande de précisions additionnelles sur le Fonds du Souvenir	DI0125-A – Réponse d'ACC – Renseignements demandés partiellement reçus	Non
DI0125-B – ACC – Demande de complément d'information sur le Fonds du Souvenir	DI0125-B – Réponse d'ACC – Renseignements demandés reçus	Oui

7. Annexe B : Publications en 2013-2014

Date	Titre
25 mars 2014	Évaluation de la situation du marché du travail au Canada – 2014
18 mars 2014	Budget principal des dépenses 2014-2015
24 février 2014	Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014
6 février 2014	Analyse financière des congés de maladie dans la fonction publique fédérale
28 janvier 2014	Comité permanent des finances nationales (janvier 2014) – Déclaration préliminaire de Jean-Denis Fréchette
14 janvier 2014	Suivi des dépenses : Deuxième trimestre de 2013-2014
11 décembre 2013	Analyse de sensibilité de la main-d'œuvre – acquisition de deux navires de soutien interarmées
10 décembre 2013	Incidences d'ajustements fiscaux sur les recettes : 2014
5 décembre 2013	Perspectives révisées du DPB et évaluation de la Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2013
20 novembre 2013	Mise à jour des perspectives économiques et financières : Rapport de suivi au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
18 novembre 2013	Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014
4 novembre 2013	Analyse financière de l'aide aux funérailles et à l'inhumation des anciens combattants
29 octobre 2013	Comité permanent des finances (octobre 2013) – Déclaration préliminaire de Jean-Denis Fréchette
28 octobre 2013	Mise à jour des perspectives économiques et financières 2013
22 octobre 2013	Suivi des dépenses : Premier trimestre de 2013-2014
9 octobre 2013	Croissance des salaires à la fonction publique fédérale : 2001-2002 à 2011-2012
26 septembre 2013	Rapport sur la viabilité financière de 2013
25 septembre 2013	Estimation des coûts d'un crédit d'impôt pour la condition physique des adultes
11 juillet 2013	Besoins de financement de l'infrastructure scolaire des Premières Nations en Colombie-Britannique
6 juin 2013	Économies découlant du budget de 2012
17 mai 2013	Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014
30 avril 2013	Comité permanent des finances (avril 2013) – Déclaration préliminaire de Sonia L'Heureux
29 avril 2013	Perspectives économiques et financières
15 avril 2013	Suivi des dépenses : Troisième trimestre de 2012-2013
11 avril 2013	Dépenses fédérales en infrastructures – Estimation des coûts

8. Annexe C : Raisons de la fermeture des dossiers

Année	Raisons de la fermeture des dossiers
2008	1 demande dépassait le cadre du mandat du DPB. 1 demande a été refusée à cause de contraintes budgétaires. 2 demandes portaient sur des travaux déjà entamés. 1 demande a été abandonnée (démission).
2009	2 demandes dépassaient le cadre du mandat du DPB. 2 demandes ont été refusées à cause de contraintes budgétaires. 2 demandes ont été closes à cause de leur ampleur ingérable. 2 demandes ont été abandonnées (absence de réponse des demandeurs). 1 demande était mieux traitée sous forme de volet permanent d'un rapport. 1 demande n'a pas été présentée par un parlementaire.
2010	3 demandes dépassaient le cadre du mandat du DPB. 1 demande a été refusée à cause de contraintes budgétaires. 1 demande a été fermée à cause du manque de données permettant de fournir une réponse adéquate. 2 demandes ont été retirées ou reportées.
2011 (Émission du bref électoral le 24 mars 2011)	2 demandes dépassaient le cadre du mandat du DPB. 6 demandes ont été closes à cause du déclenchement des élections. 1 demande a été retirée.
2012	1 demande a été refusée en raison de la difficulté d'établir adéquatement les coûts. 3 demandes ont été refusées à cause de l'absence d'incidence concrète.
2013	2 demandes dépassaient le cadre du mandat du DPB. 1 demande a été refusée à cause de l'absence d'incidence concrète. 1 demande a été refusée en raison de l'incapacité à obtenir les données requises. 2 demandes ont été retirées à la suite de discussions.